

Eurométropole de Strasbourg

Projet de budget primitif

exercice 2018

Note de présentation

Direction des finances et de la programmation

SOMMAIRE

Présentation globale	4
I/ La section de fonctionnement.....	7
A / Les dépenses	7
1 / Charges de gestion.....	8
2 / Dépenses de personnel	9
3 / Autres charges de gestion courante.....	10
4 / Charges financières	10
5 / Reversements de fiscalité	10
6 / Frais divers	11
7 / Financement de la section d'investissement	11
B / Les recettes	15
1 / Produits des services et du domaine.....	16
2 / Impôts et taxes	16
3 / Dotations et participations.....	16
4 / Autres produits de gestion courante.....	16
5 / Produits spécifiques.....	17
6 / Atténuations de charges	17
II / Zoom sur la fiscalité et les dotations.....	19
III / La section d'investissement.....	20
IV / La dette	28
A / La dette au budget principal.....	28
B / La dette des budgets annexes	32
C / La dette garantie.....	33
V / Budget annexe des transports collectifs	36
VI / Budget annexe de l'eau.....	38
VII/ Budget annexe de l'assainissement.....	40
VIII/ Budget annexe des zones d'aménagement	42
IX/ Budget annexe des ordures ménagères	43

PRESENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 s'équilibre globalement de la manière suivante, conformément au débat d'orientation budgétaire du 24 novembre dernier :

	BP 2017	Projet de BP 2018
Budget principal	1 043 100 000	1 028 900 000
Fonctionnement	727 500 000	729 600 000
Investissement	315 600 000	299 300 000
Budget annexe de l'eau	92 400 000	79 900 000
Exploitation	41 500 000	41 300 000
Investissement	50 900 000	38 600 000
Budget annexe de l'assainissement	78 800 000	72 700 000
Exploitation	48 300 000	48 100 000
Investissement	30 500 000	24 600 000
Budget annexe des zones d'aménagement	22 471 945	15 878 518
Fonctionnement	12 170 000	9 290 159
Investissement	10 301 945	6 588 359
Budget annexe des transports collectifs	137 400 000	141 050 000
Fonctionnement	127 700 000	128 800 000
Investissement	9 700 000	12 250 000
Budget annexe des ordures ménagères (*)	780 000	840 000
Fonctionnement	650 000	700 000
Investissement	130 000	140 000
Budget total	1 374 951 945	1 339 268 518
Fonctionnement	957 820 000	957 790 159
Investissement	417 131 945	381 478 359

(*) Ce budget est limité aux 5 communes entrées en 2017, préalablement dotées d'un tel budget annexe

Les documents budgétaires comportent :

Pour le document réglementaire

1 / Les éléments de synthèse

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

2 / Les éléments du vote

- pour la section d'investissement :
 - vue d'ensemble des dépenses et recettes,
 - les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
 - la liste des autorisations de programme. Seuls sont soumis au vote de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2018.
- pour la section de fonctionnement :
 - vue d'ensemble des dépenses et recettes,
 - les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- les annexes :
 - présentation croisée par fonction
 - annexes patrimoniales (état de la dette, méthode des amortissements, provisions, opérations pour le compte de tiers, état des emprunts garantis, état du personnel).

3/ Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports collectifs, des zones d'aménagement, des transports collectifs et des ordures ménagères, détaillés ou simplifiés, conformément à la législation en vigueur.

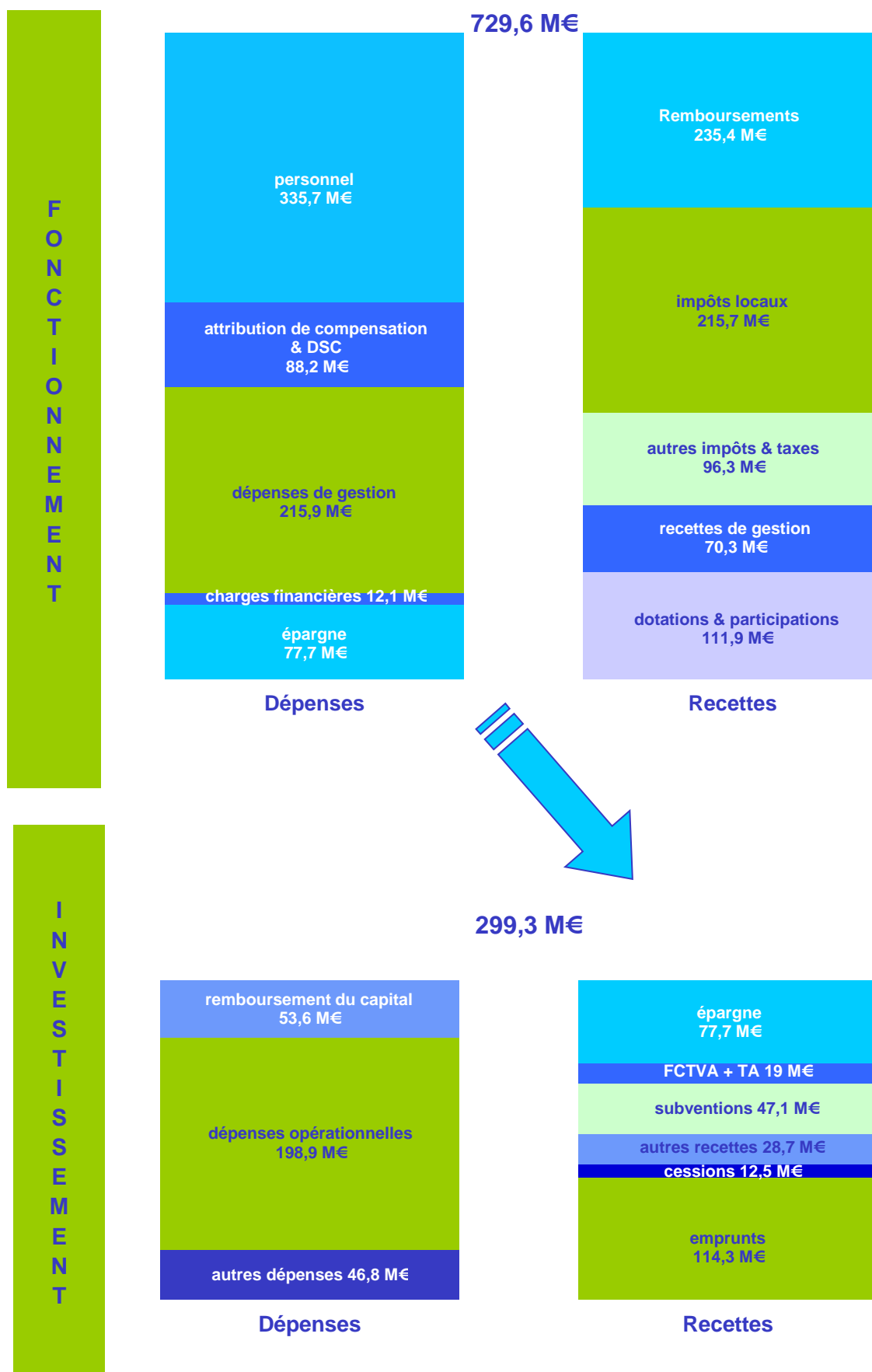
Pour le document de gestion

- une présentation, à titre informatif, par délégation, direction, service et nature des sections de fonctionnement et d'investissement
- pour plus de lisibilité, les subventions de fonctionnement sont désormais réparties par programme.
- la même présentation est prévue à titre d'information pour les différentes directions et services qui interviennent dans le périmètre des budgets annexes eau, assainissement, zones d'aménagement et transports collectifs.

Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par délégation, direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels,
- les mêmes détails étant présentés pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement (M49), et ceux des zones d'aménagement (M14), transports collectifs (M57) et ordures ménagères (M4).

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillées dans la présente notice :



I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) LES DEPENSES

Le projet de budget 2018 comporte, en dépenses, un total de crédits de fonctionnement de 729,6 M€. Par rapport au budget primitif (BP) 2017 où elles s'étaient élevées à 727,5 M€, les dépenses de fonctionnement sont en évolution de +0,3%.

BUDGET PRIMITIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2018			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
-1- Charges de gestion générale	79 145 914	83 710 923	5,77%
> Achats et variation de stocks	18 066 581	17 082 934	-5,44%
* Energie	9 500 442	9 158 550	-3,60%
* Eau	1 479 701	1 373 391	-7,18%
* Fournitures	6 998 438	6 496 993	-7,17%
* Autres	88 000	54 000	-38,64%
> Autres charges et charges externes	56 710 833	62 169 556	9,63%
* Services extérieurs	40 047 473	44 267 600	10,54%
- Contrat de prestations de service	18 989 836	21 015 992	10,67%
- Entretien et réparations	14 096 128	16 161 127	14,65%
- Autres	6 961 509	7 090 481	1,85%
* Autres services extérieurs	16 663 360	17 901 956	7,43%
- Frais de gardiennage	825 000	1 153 000	39,76%
- Frais de nettoyage des locaux	2 698 950	2 933 050	8,67%
- Autres	13 139 410	13 815 906	5,15%
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 368 500	4 458 433	2,06%
-2- Charges de personnel	335 698 550	335 670 136	-0,01%
> Dépenses de personnel	329 560 310	329 486 236	-0,02%
Remboursement Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, assoc., SPL et HEAR	-220 945 754	-220 268 000	-0,31%
> Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	6 138 240	6 183 900	0,74%
-3- Autres charges de gestion courante	96 428 320	129 919 212	34,73%
> Subventions	31 762 928	31 052 606	-2,24%
* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	8 921 559	8 613 206	-3,46%
* Subventions de fonctionnement aux assoc. et autres organismes	22 841 369	22 439 400	-1,76%
> Autres charges de gestion courante	64 665 392	98 866 606	52,89%
* Contribution au SDIS	27 008 300	27 008 300	0,00%
* Versement au budget de l'assainissement	3 400 000	3 400 000	0,00%
* Versement au budget annexe des transports collectifs	23 705 009	21 400 000	-9,72%
* Autres	10 552 083	47 058 306	345,96%
* dont contributions Département	6 353 049	6 145 220	-3,27%
* dont anciennes charges exceptionnelles (hors UIOM)		1 886 325	
* dont anciennes charges exceptionnelles (détournements déchets UIOM)		34 855 000	
-4- Frais de fonctionnement des groupes d'élus	199 932	257 908	29,00%
-5- Charges financières	14 410 000	12 125 000	-15,86%
> Intérêts des emprunts et dettes	13 770 000	11 700 000	-15,03%
> Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	300 000	115 000	-61,67%
> Autres charges financières	340 000	310 000	-8,82%
-6- Charges spécifiques	39 571 725	100 000	-99,75%
> Dot, secours, bourses et prix	1 013 425		
> Autres charges exceptionnelles	38 558 300	100 000	-99,74%
* dont détournements déchets UIOM	35 450 000		
-7- Atténuation de produits	90 045 559	90 016 821	-0,03%
> Attribution de compensation	74 079 619	73 749 719	-0,45%
> Dotation de solidarité communautaire	14 210 000	14 431 129	1,56%
> Fonds de péréquation des ress. intercom. et com.	1 600 000	1 415 973	-11,50%
> Autres reversements	155 940	420 000	269,33%
-8- Dotations aux provisions	0	100 000	
-9- Financement de la section d'investissement	72 000 000	77 700 000	7,92%
> Amortissements	55 900 000	60 000 000	7,33%
> Virement de la section d'investissement	16 100 000	17 700 000	9,94%
Total des dépenses de fonctionnement	727 500 000	729 600 000	0,29%

LES CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion générale concernent toutes les dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en augmentation de 5,8%, à 83,7 M€, soit +4,6 M€ de BP à BP

Cette augmentation concerne principalement les évolutions de périmètre suivantes :

- pour +2 M€ l'externalisation de différentes missions auparavant gérées en régie ;
- pour +1,4 M€ des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments, auparavant inscrites en section d'investissement, compte tenu de l'évolution de la réglementation comptable ;

Hors changements de périmètre cités ci-dessus, l'évolution de ce chapitre est de +1,5%.

Achats et variations des stocks ↘ 5,4%

Les achats et variations des stocks sont en baisse de 5,4%, à 17,1 M€, soit -1 M€ de BP à BP.

Sont constatés :

- **parmi les dépenses d'énergie** une baisse de 0,3 M€, liée à la diminution des crédits prévus pour le carburant;
- **au niveau des dépenses d'eau**, une moindre dépense de 0,1 M€ ;
- **au sein du poste fournitures**, une diminution de 0,5 M€, de 7 M€ à 6,5 M€, intégrant notamment une économie de 0,2 M€ sur les vêtements de travail et sur les pièces détachées des véhicules (-0,1 M€).

Autres charges & services externes ↗ 9,6%

Le poste autres charges et services externes est en hausse de 9,6%, à 62,2 M€ au lieu de 56,7 M€ (+5,5 M€).

Y figurent :

- **les services extérieurs**, à 44,3 M€ en 2018 soit +4,2 M€ par rapport au BP 2017. Cette évolution comprend :
 - les contrats de prestation avec les entreprises, à 21 M€, soit +2 M€ de BP à BP, s'agissant d'externalisations de la gestion des WC publics (+0,6 M€), des prestations de balayage (+0,9 M€), de tri sélectif (+0,3 M€), de la promotion des

actions en faveur de la mobilité (+0,3 M€) ou encore de la sous-traitance informatique (+0,7 M€). *A contrario*, les besoins liés à l'usine d'incinération des ordures ménagères pour la partie charges générales (c'est-à-dire les cessions de créance à verser au délégataire) sont en légère baisse (-0,8 M€) ;

- le poste entretien et réparations, pour lequel les dépenses passent de 14,1 M€ à 16,2 M€ (+2,1 M€), expliqué pour 1,4 M€ par le changement de périmètre comptable de l'entretien de la voirie, désormais imputé en fonctionnement suite à son intégration dans le périmètre de remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), et pour +0,6 M€ par les prestations informatiques et la maintenance des véhicules ;
- la partie « Autres », à 7,1 M€, soit +0,1 M€ de BP à BP, principalement dû à l'évolution des frais d'études, en particulier celles prévues pour la qualité de l'air (+0,1 M€).

- **les autres services extérieurs**, dont les dépenses évoluent de +1,2 M€, à 17,9 M€ en 2018 au lieu de 16,7 M€ en 2017. On y retrouve les frais de gardiennage, en croissance de 0,3 M€, dans un contexte de renforcement de la sécurisation, et l'externalisation des frais de nettoyage, à +0,2 M€. Le reste de l'augmentation, soit +0,7 M€, concerne principalement le soutien au sport de haut niveau via l'acquisition de prestations (+0,3 M€) ainsi que la rénovation urbaine (+0,3 M€).

Impôts et taxes ↗ 2,1%

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en hausse de 0,1 M€, en s'établissant à 4,5 M€ (soit +2,1%), résultant de l'ajustement de taxe foncière à acquitter par l'Eurométropole de Strasbourg en tant que propriétaire de terrains et de bâtis.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel, d'un montant total de 335,7 M€, **sont inscrites en stabilité de BP à BP.**

Ces prévisions sont corrélées avec une prévision de baisse des effectifs de l'ordre de 100 postes. Les évolutions réglementaires (notamment le PPCR – parcours professionnel carrière rémunération - et la mise en place du RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel-), estimées à +2,3 M€, sont absorbées au niveau du BP 2018, mais viendront réduire la marge entre le BP 2018 et le CA 2018.

Ce chapitre comprend, outre la rémunération des agents travaillant pour l'Eurométropole de Strasbourg, les rémunérations de ceux qui travaillent pour les budgets annexes de l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg, le CCAS, l'OND, la Caisse des Ecoles, ainsi que le personnel mis à disposition de l'EPCC Haute Ecole des Arts du Rhin ou de la SPL Deux-Rives. Au total, le montant global des dépenses de personnel liées aux autres budgets est estimé à 220,3 M€.

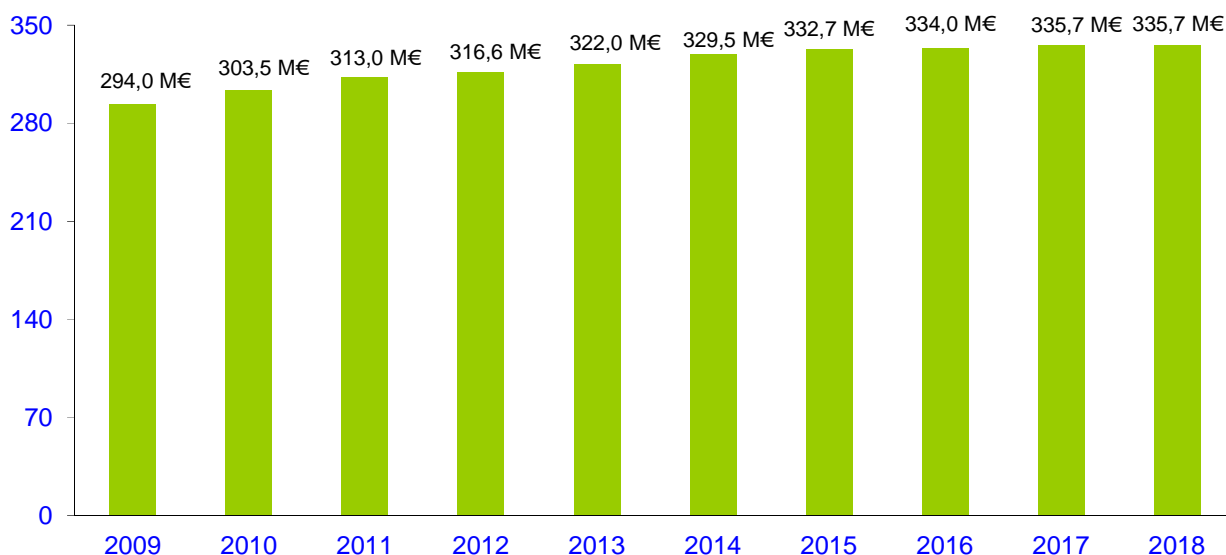
L'estimation des charges de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la Ville, du CCAS, de l'OND, de la HEAR, de la SPL et de

la Caisse des écoles, se base sur le taux arrêté lors de la commission mixte paritaire du 1^{er} février 2017, portant sur l'exercice 2016, à savoir 59,4% de la charge des dépenses de personnel globales.

Déduction faite des remboursements des budgets annexes et des autres collectivités, la charge nette pour l'Eurométropole de Strasbourg de ses dépenses de personnel s'élève à 115,4 M€, soit 23% du budget de fonctionnement retraité des remboursements.

Le décompte définitif interviendra en fin d'exercice sur la base des éléments de la paie, par service, selon des modes de calcul adaptés aux spécificités de chacun des services (compétence, estimation du temps de travail des agents, critères d'activités), et sera soumis fin janvier 2018 à l'examen de la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole dans le cadre de l'application de la convention de gestion de 1972, pour le calcul des remboursements 2017.

Evolution des prévisions des dépenses de personnel globales de l'Eurométropole au budget primitif



LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Subventions : 31,1 M€ ↘ 2,2%

Les subventions sont réparties entre **organismes publics** et **les associations et autres organismes de droit privé**. Elles baissent globalement de 0,7 M€ (-2,2%) à 31,1 M€ au BP 2018 au lieu de 31,8 M€ au BP 2017.

Cette évolution est notamment liée aux évolutions des subventions :

- en diminution de 1,5 M€, dans le secteur de l'habitat, à 2,6 M€ en 2018 au lieu de 4,1 M€ en 2017, principalement liée à la poursuite de la baisse progressive des subventions aux bailleurs sociaux pour l'entretien des espaces extérieurs des logements,
- en hausse dans les domaines suivants :
 - ❖ la mise en place de la feuille de route digitale, à +0,3 M€,
 - ❖ l'amicale, à +0,2 M€ pour financer la revalorisation des chèques vacances accordée par la collectivité,
 - ❖ la prévention spécialisée, à +0,2 M€ en subvention, compensée par une diminution des contributions du même montant,
 - ❖ l'environnement, à +0,1 M€.

Les dotations pour subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de l'Eurométropole durant l'année afin d'en désigner les bénéficiaires. L'ensemble des subventions versées par l'Eurométropole figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.

Autres charges de gestion courante (hors subventions) : 98,9 M€ ↗ 52,9%

Suite à la modification du plan comptable, les charges exceptionnelles (hors particularité – voir *infra*) doivent désormais être imputées en charges de gestion courante. Il en résulte une augmentation du poste de 52,9%, compte tenu de l'intégration de 34,9 M€ de détournement des déchets de l'usine d'incinération des ordures ménagères ainsi que 1,9 M€ d'autres charges auparavant exceptionnelles.

A périmètre constant, les autres charges de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une diminution de 3,9%, passant de 64,6 M€ à 62,1 M€ (-2,5 M€). Cette diminution est liée

- pour -2,3 M€, à la subvention versée au budget annexe des transports collectifs, qui passe de 23,7 M€ à 21,4 M€, résultat des efforts de gestion réalisés par la CTS dans le cadre du contrat de performance ainsi que par l'évolution positive des recettes du versement transport alors même que les charges de gestion augmentent (voir p 35 la partie dédiée à ce budget annexe) ;
- pour -0,2 M€, au changement d'imputation comptable d'une partie des contributions dans le domaine de la prévention spécialisée vers les subventions (voir *supra*).

LES CHARGES FINANCIERES

Les prévisions de charge de la dette s'établissent à :

- 12,1 M€, en section de fonctionnement (budget principal) pour les charges financières (ICNE – intérêts courus non échus – inclus), dont 11,7 M€ pour les intérêts, en diminution de 15% de BP à BP, en raison de la baisse constatée des taux ;
- 0,1 M€ d'intérêts liés aux lignes de crédit de trésorerie.

LES REVERSEMENTS DE FISCALITE

Les atténuations de produits, autrement dit les reversements de fiscalité, sont stables à 90 M€. Cette stabilité recouvre différentes évolutions, comme suit :

- -0,3 M€ sur les attributions de compensation à verser en 2018,
- +0,2 M€ pour la dotation de solidarité suite à la décision d'accompagner la révision des critères votée en 2017,
- -0,2 M€ en faveur du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), le montant inscrit en 2018 étant celui notifié en 2017, en l'attente de la notification de l'Etat pour l'exercice 2018,
- +0,3 M€ pour les autres reversements, correspondant à l'inscription du reversement de taxes de séjour pour la part départementale (équilibré par une recette du même montant).

LES FRAIS DIVERS

Les frais de fonctionnement de groupes d'élus font depuis 2015 l'objet d'un chapitre spécifique, conformément à la réglementation. **0,3 M€** sont prévus en 2018.

Les charges exceptionnelles deviennent en 2018 des charges dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste au budget que la nature « 673 - mandats annulés sur exercices antérieurs », dotée d'un montant de 0,1 M€. Il en résulte une baisse de 39,5 M€ de BP à BP sur ce chapitre spécifique, et les montants se retrouvent désormais au chapitre 65 (voir *supra*).

Par ailleurs, la nomenclature M57 permet d'effectuer des virements de crédits entre chapitre sans vote préalable du Conseil, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (hors charges de personnel). Les dépenses imprévues ne sont donc plus nécessaires, la prévision d'inscription a donc été retenue à 0 depuis le BP 2017.

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

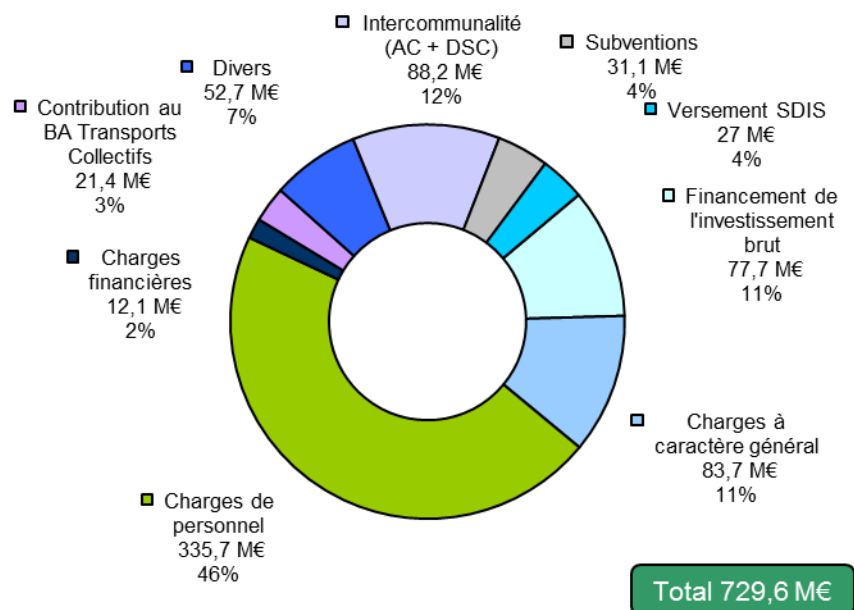
La contribution au financement prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2018 s'élève à 77,7 M€, en augmentation de 5,7 M€, et se décompose en :

- amortissements techniques obligatoires des biens renouvelables, pour 60 M€
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 17,7 M€.

L'autofinancement brut (soit les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement) passe quant à lui de 61,1 M€ à 64 M€ (+2,9 M€).

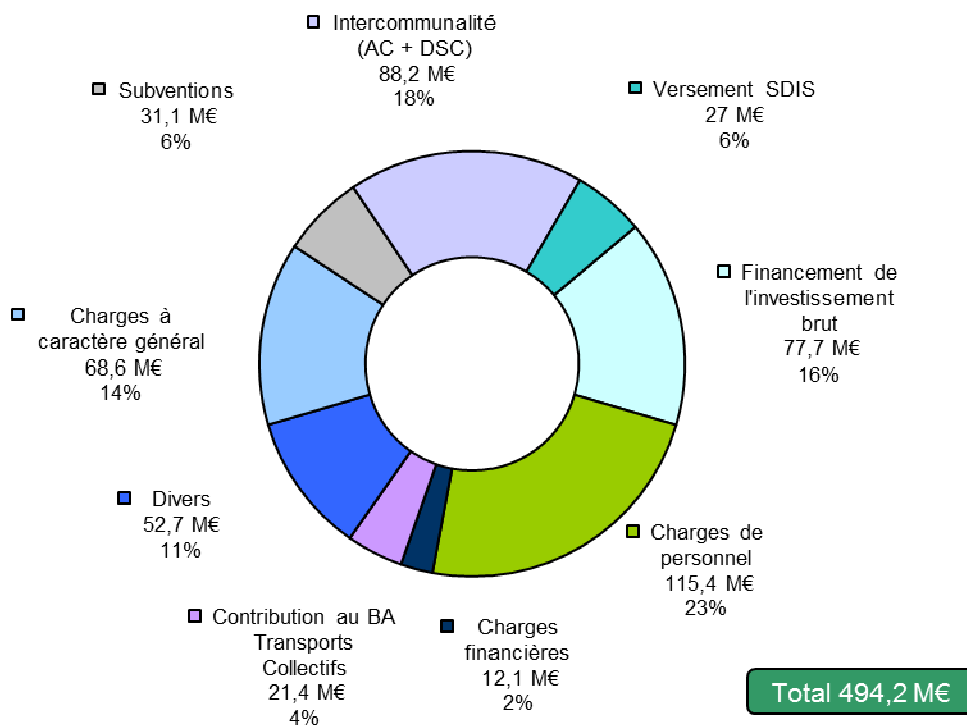
SYNTHESE : REPARTITION DES POSTES DE CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par poste,

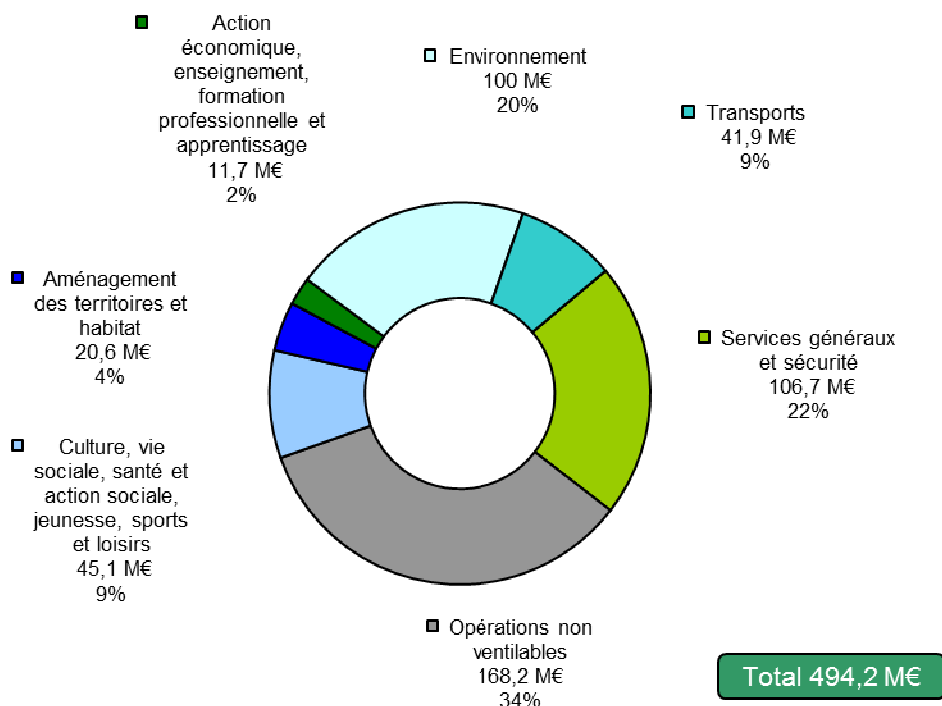


Répartition des dépenses de fonctionnement par poste

hors budgets annexes, et hors mutualisation avec les différents budgets ; Ville, CCAS, OND, EPCC, SPL et Caisse des Ecoles



Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction hors budgets annexes, et hors mutualisation avec les différents budgets : Ville, CCAS, OND, EPCC, SPL et Caisse des Ecoles



Le détail des dépenses de fonctionnement :

L'environnement, à 100 M€ (20%),

correspond à :

- 45,6 M€ de charges de personnel,
- 54,4 M€ de dépenses directes, dont

- * 38,9 M€ pour le traitement des déchets de l'UIOM,
- * 5,1 M€ pour les autres filières de traitement des déchets,
- * 4,2 M€ pour la propreté urbaine,
- * 1,7 M€ pour la collecte et la valorisation des déchets,
- * 1,5 M€ pour l'écologie urbaine, la qualité de l'air et le climat,
- * 0,9 M€ pour l'optimisation des déchets,
- * 0,8 M€ pour la gestion des WC publics,

Le transport, à 41,9 M€ (9%),

entendue dans une large acception, est notamment constitué de

- 12 M€ de dépenses de personnel concernant les espaces publics,

- 29,9 M€ de dépenses directes, dont 21,4 M€ concernent la subvention d'équilibre au budget annexe des transports collectifs, 4,3 M€ les voies publiques, 2,3 M€ les déplacements et 0,9 M€ les SIRAC.

L'aménagement du territoire et l'habitat, à 20,6 M€ (4%),

comprennent :

- 9,5 M€ de charges de personnel,
- 11 M€ de dépenses directes, dont principalement
 - * 3,4 M€ pour l'urbanisme, dont 2,9 M€ de subvention à l'ADEUS
 - * 3,2 M€ au profit de l'habitat, principalement l'entretien des espaces extérieurs des logements sociaux,
 - * 1,7 M€ pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
 - * 1,2 M€ en faveur des espaces verts,
 - * 0,9 M€ pour les gens du voyage.

La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs, à 45,1 M€ (9%),

comportent :

- 19,2 M€ de charges de personnel,
- 26 M€ de dépenses directes, dont :
 - * 9,8 M€ pour l'insertion dans le domaine du social, principalement lié aux transferts du Département,
 - * 4,4 M€ pour les piscines et plans d'eau,
 - * 2,6 M€ pour la vie sportive,
 - * 2,3 M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire,
 - * 2,1 M€ pour les médiathèques métropolitaines,
 - * 1,4 M€ pour l'action culturelle,
 - * 1,2 M€ pour le patrimoine sportif.

L'action économique, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'apprentissage à 11,7 M€ (2%),

comprennent :

- 2 M€ de charges de personnel,
- 9,7 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
 - * 2,8 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
 - * 2,2 M€ pour l'économie résidentielle et productive, dont 1,5 M€ pour l'office de tourisme,
 - * 1,9 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
 - * 1 M€ pour l'accessibilité aérienne,
 - * 0,9 M€ pour le marketing territorial et la communication économique,
 - * 0,4 M€ pour la stratégie économique,
 - * 0,3 M€ pour la feuille de route digitale.

Les services généraux et la sécurité, à 106,7 M€ (22%)

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration, qui intègrent les charges de personnel de la délégation pilotage et ressources, hors environnement et climat (27,2 M€), les dépenses d'énergie (9,1 M€), l'eau (1,3 M€), les fonds FEDER et FSE (0,8 M€), ainsi que toutes les autres dépenses imputables à la délégation pilotage et ressources (formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc...).

Les opérations non ventilables, à 168,2 M€ (34%),

intègrent notamment le financement de la section d'investissement (77,7 M€) et les atténuations de produits (90 M€) constituées principalement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et de la contribution escomptée au FPIC.

B. LES RECETTES

BUDGET PRIMITIF - EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - Exercice 2018			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
-1- Produits des services du domaine et ventes diverses	255 427 851	253 703 794	-0,67%
> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 766 609	1 728 650	-2,15%
> Autres redevances et recettes diverses	425 938	320 838	-24,67%
> Travaux	50 000	100 000	100,00%
> Redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	6 303 000	6 344 100	0,65%
> Redevances et droits des services à caractère culturel	441 550	407 500	-7,71%
> Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 325 000	3 291 000	-1,02%
> Autres prestations de services	212 200	195 200	-8,01%
> Mise à disposition de personnel facturée	220 945 754	220 668 000	-0,13%
* Aux budgets annexes eau, assainissement et transport	16 700 000	16 700 000	0,00%
* A la Ville, OND, CCAS, Caisse des Ecoles, Amicale, Assoc., SPL, GECT, HEAR	204 203 418	203 568 000	-0,31%
* Autres remboursements		400 000	
> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	4 783 000	5 110 000	6,84%
> Recouvrement frais de gestion s/Ville, Caisse des Ecoles et HEAR	8 880 000	8 440 000	-4,95%
> Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. et transport	8 000 000	6 700 000	-16,25%
> Autres produits	294 800	398 506	35,18%
-2- Impôts et taxes	310 666 686	311 977 500	0,42%
> Ressources fiscales	214 400 000	215 700 000	0,61%
> Fiscalité reversée	27 503 041	28 047 970	1,98%
* FNGIR	24 361 738	24 361 738	0,00%
* Attribution de compensation	2 481 303	2 486 232	0,20%
* Autres reversements de fiscalité	660 000	1 200 000	81,82%
> Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	63 500 000	62 500 000	-1,57%
> Taxe de séjour	4 675 000	5 075 000	8,56%
> Autres taxes	588 645	654 530	11,19%
-3- Dotations et participations	113 483 833	111 862 705	-1,43%
> Dotation globale de fonctionnement (DGF)	82 678 000	81 593 171	-1,31%
> Dotation générale de décentralisation	147 550	150 050	1,69%
> Participations	3 456 312	3 983 913	15,26%
> FCTVA		400 000	
> Attributions de péréquation et de compensation	27 069 971	25 659 071	-5,21%
* Dotations et compensations relatives à la taxe professionnelle (DCRTP)	13 172 963	11 672 963	-11,39%
* Allocations compensatrices	2 699 000	2 788 100	3,30%
* Dotation de compensation du Département	11 198 008	11 198 008	0,00%
> Autre	132 000	76 500	-42,05%
-4- Autres produits de gestion courante	11 152 800	15 478 889	38,79%
> Revenus des immeubles	4 524 800	4 401 459	-2,73%
> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	5 953 000	6 535 550	9,79%
> Produits divers de gestion courante	675 000	4 541 880	572,87%
- Dont anciens produits exceptionnels		3 899 380	
-5- Produits financiers	449 000	544 308	21,23%
> Produits des participations	402 000	500 308	24,45%
> Produits des autres immobilisations financières	47 000	44 000	-6,38%
-6- Produits spécifiques	2 645 330	196 804	-92,56%
> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	205 450	196 804	-4,21%
> Autres produits exceptionnels	2 439 880		
-7- Atténuation de charges	2 774 500	2 136 000	-23,01%
> Remboursement sur rémunérations du personnel	140 000	200 000	42,86%
> Remboursement autres emplois d'insertion	2 400 000	1 700 000	-29,17%
> Autres atténuations de charges	234 500	236 000	0,64%
-8- Reprise sur amortissements et provisions	20 000 000	20 000 000	0,00%
-9- Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat	10 900 000	13 700 000	25,69%
Total des recettes de fonctionnement	727 500 000	729 600 000	0,29%

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Les produits des services et du domaine diminuent de 0,7%, passant de 255,4 M€ à 253,7 M€ (soit -1,7 M€).

Ce chapitre intègre principalement le remboursement des frais généraux et de personnels des collectivités associées ainsi que des budgets annexes, à 235,4 M€ au BP 2018 au lieu de 237,8 M€ en 2017 (-2,4 M€), afin de se conformer au réalisé des exercices précédents.

Hormis ces remboursements, les produits des services rendus s'établissent à 18,3 M€, en augmentation de 0,7 M€. Cette évolution est notamment due aux postes suivants :

- le remboursement par la CTS de la maîtrise d'œuvre exercée pour son compte dans le cadre des extensions de tramway (0,4 M€),
- les ventes de matières premières dans le domaine de l'environnement (+0,3 M€).

IMPOTS ET TAXES

Ce poste, qui passe de 310,7 M€ à 312 M€, en hausse de 0,4% (+1,3 M€), est composé :

- des contributions directes, à hauteur de 215,7 M€ (soit +1,3 M€ ou +0,6%),
- de la fiscalité reversée à hauteur de 28 M€ (soit +0,5 M€), qui comprend notamment l'attribution de compensation reçue par l'Eurométropole émanant des communes qui en sont redevables (2,5 M€) ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (24,4 M€) (cf chapitre « Fiscalité » *infra*),
- de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (62,5 M€ contre 63,5 M€ au BP 2017, soit -1 M€, afin de se réajuster au réalisé de l'exercice 2017 qui a été moindre qu'espéré);
- de l'inscription de la taxe de séjour à hauteur de 5,1 M€ au lieu de 4,7 M€ en 2017, ceci pour intégrer les recettes à reverser au Département, le même montant étant inscrit en dépenses.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce poste, qui comprend la DGF, les participations, et les allocations compensatrices, passe de 113,5 M€ à 111,9 M€, en baisse de 1,4% (-1,6 M€).

Le montant 2018 de la DGF devrait s'établir à 81,6 M€ (soit -1,1 M€ par rapport au BP 2017), dont -0,5 M€ pour se conformer au notifié de 2017 et -0,6 M€ lié à la minoration de la dotation de compensation (voté dans le projet de loi de finances).

Les participations sont inscrites à hauteur de 4 M€ au BP 2018, en croissance de 0,5 M€ (soit +15,3%) par rapport au BP 2017, principalement lié aux subventions de l'Etat concernant les actions autour de la « Ville respirable ».

Les attributions de péréquation et de compensation s'élèvent à 25,7 M€ en 2018, au lieu de 27,1 M€ au BP 2017, soit une réduction des recettes de 1,4 M€ de BP à BP. Cette diminution concerne principalement la dotation de compensation relative à la taxe professionnelle, qui passe à 11,7 M€ au lieu de 13,2 M€, soit -1,5 M€ (cf. chapitre « Fiscalité » *infra*).

Les dotations provenant du Département dans le cadre des transferts de compétences (voirie départementale, fonds solidarité logement, fonds d'aides aux Jeunes et prévention spécialisée) restent quant à elles stables à 11,7 M€, les allocations compensatrices (pour la cotisation foncière aux entreprises, la taxe d'habitation et la taxe foncière), étant inscrites en augmentation de 0,1 M€, à 2,8 M€.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ce poste enregistre une croissance de 4,3 M€, soit un montant de 15,5 M€ au BP 2018 au lieu de 11,2 M€ au BP 2017 (soit +38,8%), principalement en raison de la modification de la réglementation comptable qui supprime en grande partie les recettes exceptionnelles, ce qui nécessite de les inscrire au sein du chapitre « autres produits de gestion courante », pour 3,9 M€.

Le reste de l'augmentation, soit +0,4 M€, concerne notamment les redevances des parkings, à 3,6 M€ en 2018 au lieu de 3 M€ en 2017 (+0,6 M€), celle-ci étant atténuée par une diminution des revenus des immeubles de 0,1 M€.

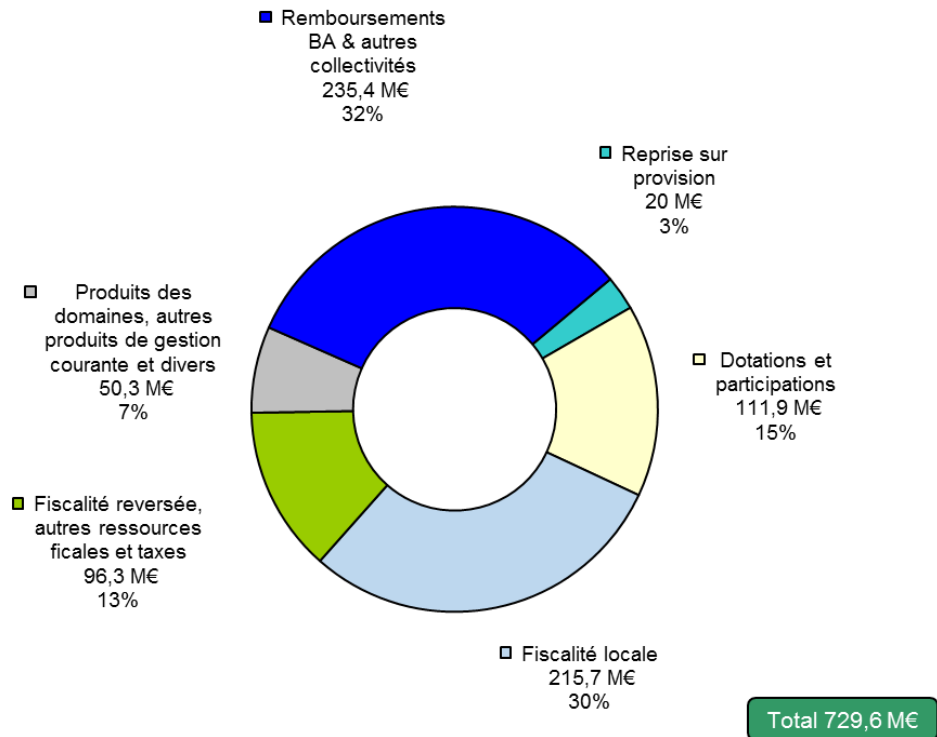
PRODUITS SPECIFIQUES

Les produits exceptionnels deviennent en 2018 des recettes dites « **spécifiques** », au sein desquelles il ne subsiste que la nature « 773 - titres annulés sur exercices antérieurs », dotée d'un montant de 0,2 M€. Il en résulte une baisse de 2,4 M€ de BP à BP, et les autres inscriptions se retrouvent désormais au chapitre « autres produits de gestion courante » (voir *supra*)

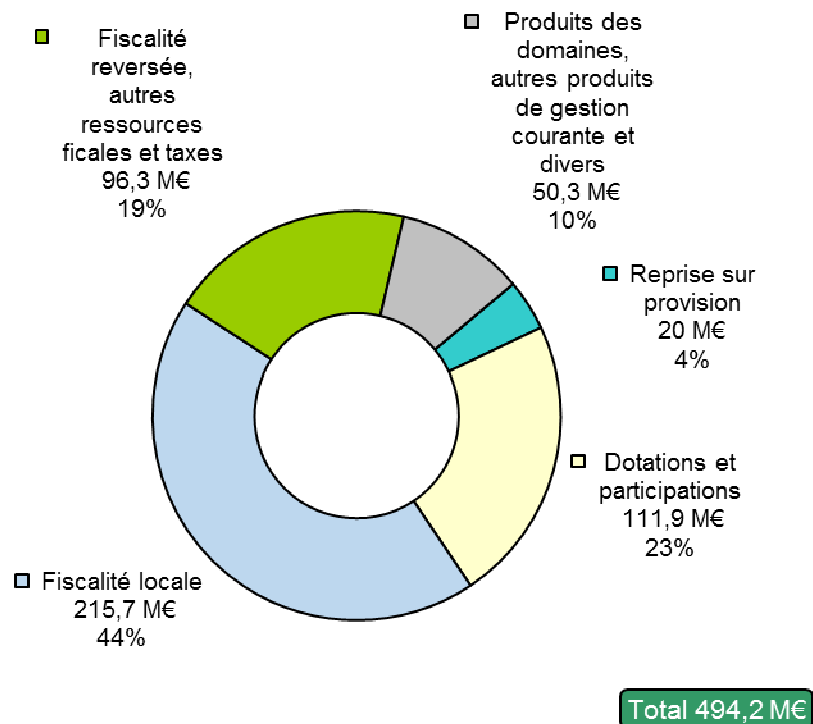
ATTENUATION DE CHARGES

Ce poste est en forte diminution, à 2,1 M€ au lieu de 2,8 M€ (soit -23%), consécutif à la baisse du soutien et au recentrage des emplois aidés. La baisse devrait se poursuivre les années suivantes avec l'arrivée à échéance des contrats en cours.

Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste.



Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste, hors remboursements.



II – ZOOM SUR LA FISCALITE ET LES DOTATIONS

En 2017, l'Eurométropole de Strasbourg s'est agrandie avec l'arrivée des cinq communes de l'ex Communauté de Communes « les Châteaux ». Ainsi, sur le territoire eurométropolitain, désormais composé de 33 communes, l'Eurométropole perçoit la fiscalité professionnelle, à savoir l'intégralité de la

cotisation foncière des entreprises (CFE) et 26,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). L'Eurométropole prélève également une partie des ressources fiscales auprès des ménages : taxe d'habitation et taxes foncières.

Pour l'exercice 2018, les produits attendus, en hausse de 1,3 M€ de BP à BP, sont les suivants :

	Propositions
	2018
Total impôts locaux	215,7 M€
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE	49,5 M€
Cotisation foncière des entreprises - CFE	73,6 M€
Taxe d'habitation	76,4 M€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,3 M€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,1 M€
Taxe additionnelle au non bâti	0,6 M€
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER	1,6 M€
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM*	5,6 M€

*La TASCOM fait l'objet d'un prélèvement en parallèle sur la DGF et ne fait pas partie du produit fiscal voté.

Il convient par ailleurs de souligner la mise en place par l'Etat d'un nouvel allègement de taxe d'habitation à partir de 2018 pour exonérer, à l'horizon 2020, 80% des redevables de cette taxe. Dès 2018, cette réforme entraînera un allègement de 30% de la taxe d'habitation en faveur des foyers aux revenus modérés. Un dégrèvement à la charge de l'Etat devrait compenser intégralement aux collectivités (c'est-à-dire les communes et les EPCI) ces exonérations sur la base du taux de taxe d'habitation 2017, soit 11,25% pour l'Eurométropole.

En outre, il est à noter que, pour la première année, la DCRTM est saisie en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2017, du fait de son

introduction dans les variables d'ajustement. La dotation globale de fonctionnement, quant à elle, est saisie avec une baisse de 1,1 M€ par rapport au montant qui avait été estimé au BP 2017 pour se caler au notifié 2017.

Enfin, l'Eurométropole de Strasbourg est contributrice, depuis 2012, au fonds de péréquation communale et intercommunale (FPIC). La dépense de 1,4 M€ saisie au BP 2018 est en baisse de 0,2 M€ de BP à BP mais a été inscrite à hauteur du montant effectivement notifié et acquitté en 2017. La contribution au FPIC génère une minoration du produit de la fiscalité locale de l'Eurométropole de Strasbourg.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont, eux, votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées :

les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet sans limitation de durée.

Les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques dont le montant global est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

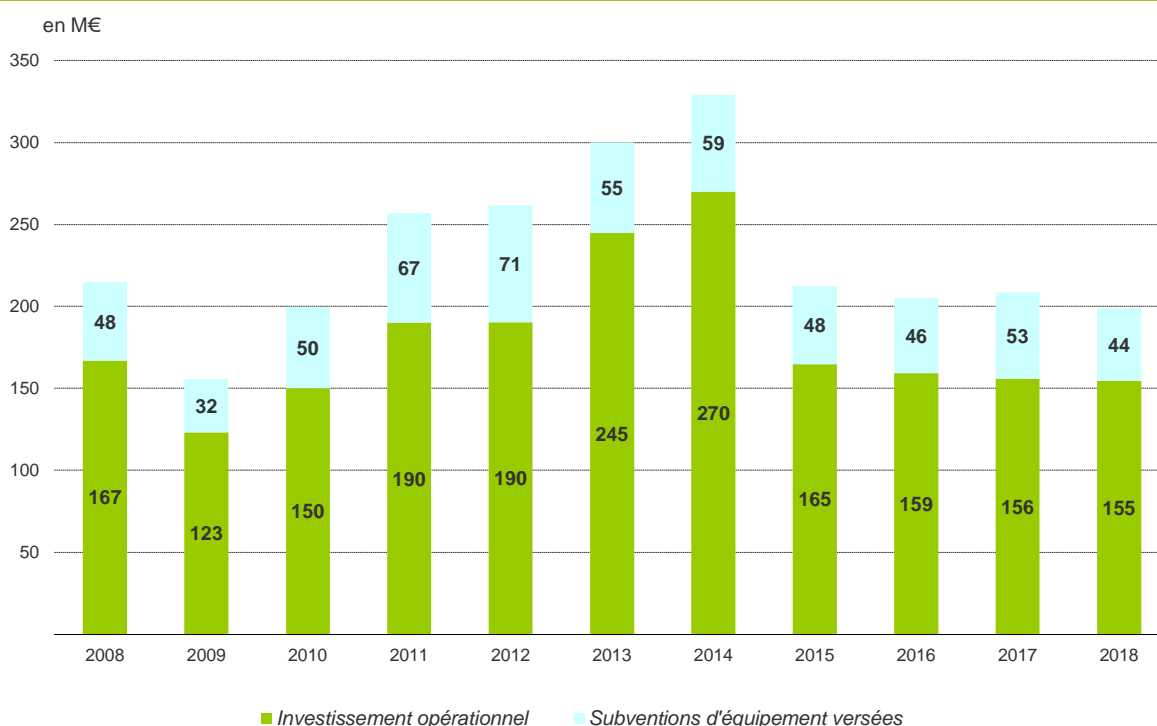
A noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 299,3 M€ :

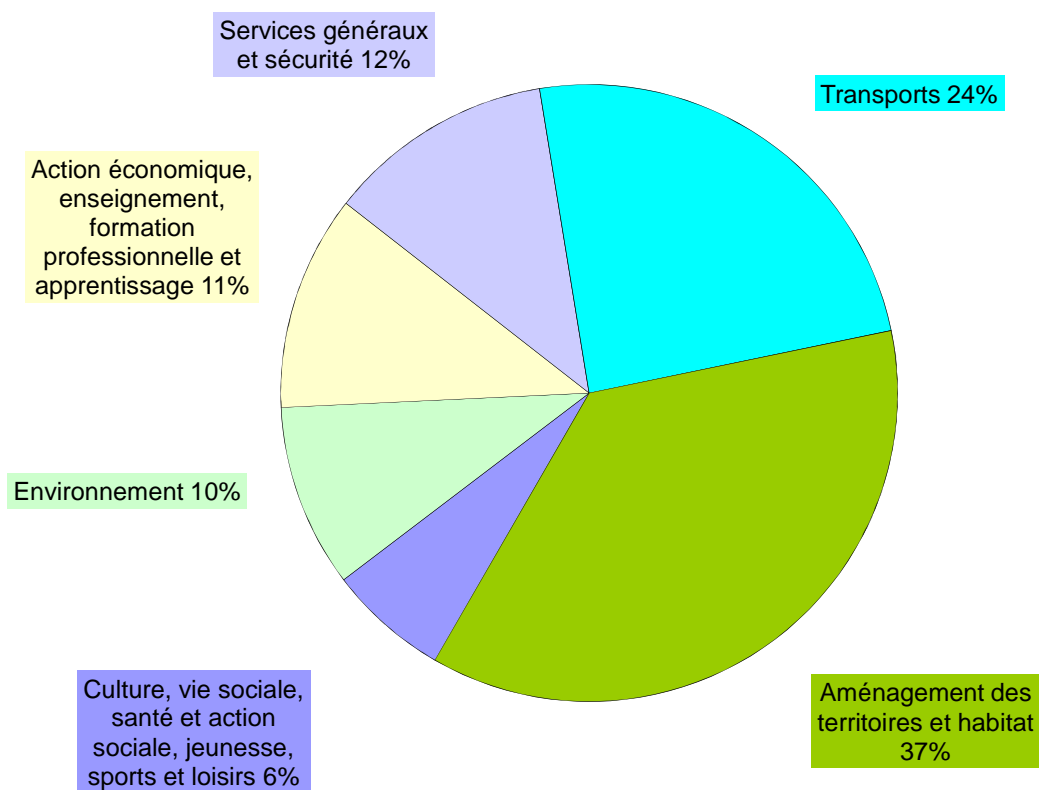
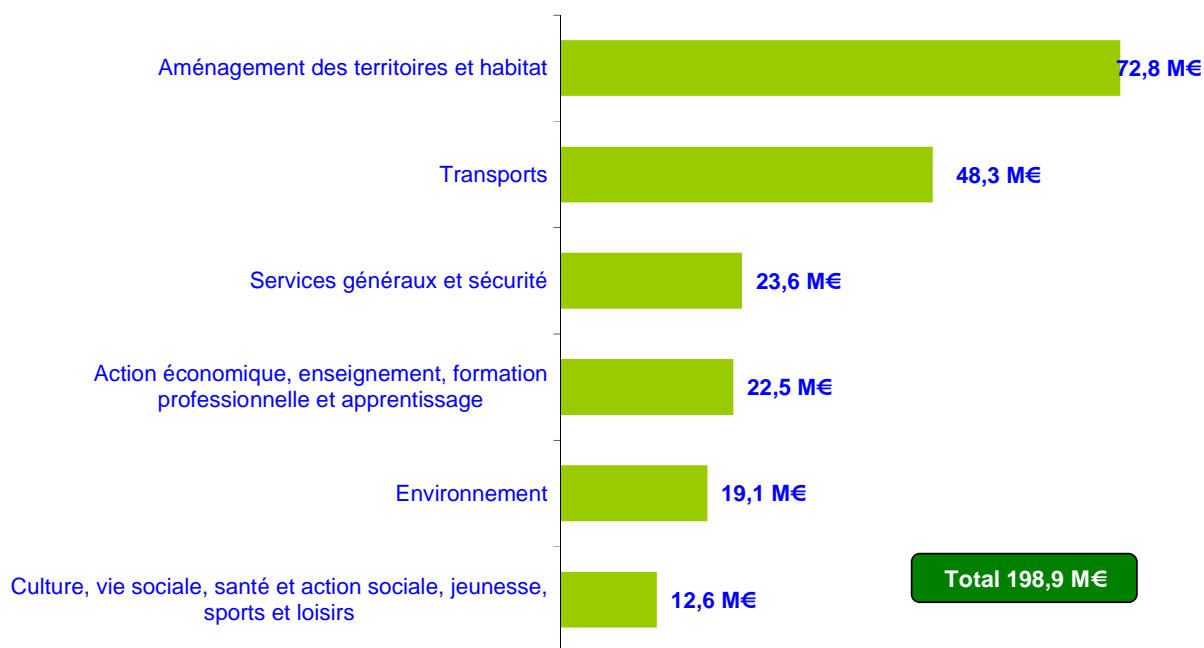
- investissement opérationnel	198,9 M€
dont crédit sur opérations d'équipement	154,5 M€
dont subventions d'investissement versées	44,4 M€
- programmes financiers	100,4 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts (53,6 M€), les subventions d'investissement transférées au compte de résultat (13,7 M€), le remboursement aux communes de la taxe d'aménagement (4,5 M€), les avances équilibrées en dépenses et en recettes (27,1 M€) et les prêts et créances accordés (1,5 M€).

Evolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



Le poste aménagement des territoires et habitat à 72,8 M€ 37 %

est composé de :

- **25,3 M€** d'aides au logement, réparties principalement entre la part de l'Eurométropole de Strasbourg (11,3 M€), celle de l'Etat (4,1 M€), celle concernant l'aide à l'habitat privé (6,8 M€), celle affectée aux espaces extérieurs des logements (1,8 M€) et celle liée à la rénovation urbaine (1,3 M€) ;
- **18,4 M€** d'aménagements urbains, notamment :
 - ❖ 4,6 M€ affectés à l'opération Zone E puissance 3,
 - ❖ 3,7 M€ liés à la ZAC des Poteries,
 - ❖ 1,8 M€ inscrits pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
 - ❖ 1,4 M€ sur le site de l'ancienne raffinerie de Reichstett,
 - ❖ 1,1 M€ concernant le projet Citadelle – P+R Briand,
 - ❖ 1 M€ destinés à la poursuite de l'aménagement du secteur bassin Austerlitz,
 - ❖ 0,8 M€ inscrits pour le parc naturel urbain de la Bruche
 - ❖ 0,7 M€ pour la poursuite de l'aménagement du Heyritz.
- **12,4 M€** d'acquisitions foncières et immobilières, dont 0,3 M€ pour le centre commercial Einstein à Cronembourg;
- **6,6 M€** pour les aménagements urbains et fonciers sur le secteur du Wacken ;
- **3 M€** pour le programme de rénovation urbaine, dont 2,2 M€ pour la recomposition du site Lyautey ;
- **2,7 M€** de crédits annuels, dont 0,8 M€ pour des études, 0,6 M€ de travaux d'aménagement sur le patrimoine de la collectivité et 0,4 M€ pour les plantations d'arbres d'alignement,
- **1,2 M€** pour la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage.

Les secteurs des transports à 48,3 M€ 24 %

Ce secteur « des transports » recouvre une acception très large puisqu'il regroupe le transport collectif (hors budget annexe), les déplacements, la circulation et la signalisation et la voirie.

S'agissant du transport collectif, on retrouve au budget principal, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des travaux d'extension. Ils font l'objet d'avances de trésorerie de la part de l'Eurométropole à la CTS, conformément à l'avenant 23 du contrat de concession.

Le montant dédié aux **transports publics et la multimodalité** dans le budget principal s'élève à **16,4 M€** au BP 2018, et correspond aux éléments suivants :

- **10,7 M€** pour l'extension de tramway vers Koenigshoffen ;
- **2,6 M€** pour l'extension de tramway vers la Robertsau ;
- **1,8 M€** pour les espaces publics et la multimodalité, dont 1 M€ pour les poles d'échanges multimodaux et 0,8 M€ pour la rénovation du parvis de la gare SNCF de Strasbourg,
- **0,8 M€** pour le bouclage sud BHNS Gare-Etoile,
- **0,3 M€** pour le passage souterrain de la gare de Vendenheim,
- **0,1 M€** d'études pour le transport.

Les dépenses de transports intégrées au budget annexe font l'objet d'une description détaillée dans la partie dédiée à ce budget annexe (*voir infra*).

Les déplacements s'élèvent en 2018 à **5,6 M€**, dont 1,3 M€ pour la Rocade Sud, 1 M€ pour la requalification de l'A35, 0,7 M€ pour la VLIO, 0,6 M€ pour la modification de l'échangeur routier à Bischheim, 0,6 M€ pour la politique du vélo et 0,3 M€ pour l'aménagement de la RD1083 à Fegersheim.

La circulation et la signalisation s'élèvent à **5 M€**, dont 1,2 M€ concernent les crédits annuels pour les voies publiques, 1,1 M€ les déviations de réseaux pour les prochaines extensions des transports en commun, 0,5 M€ le projet SMARTCITY et 0,4 M€ les changements des bouches d'eau et des poteaux incendie.

Pour la partie **voirie**, à **21,3 M€** sont à signaler

- **18,2 M€** pour les opérations de voirie dans les 33 communes de l'Eurométropole, dont 2,9 M€ concernent la réhabilitation des routes départementales ;
- **3,1 M€** pour la rénovation urbaine (principalement 1,4 M€ pour la Meinau, 1,1 M€ pour Cronembourg et 0,3 M€ pour Lingolsheim).

Le secteur Services généraux - Sécurité à 23,6 M€ **12 %**

Le secteur Services généraux – Sécurité est crédité de **23,6 M€** et comprend :

- **8,2 M€** de crédits pour l'informatique, dont 4,5 M€ sont destinés au schéma directeur des systèmes d'information, 2,9 M€ aux projets techniques et fonctionnels, et 0,5 M€ au projet d'optimisation des déchets ;
- **5,1 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 4,4 M€ d'acquisitions de véhicules et d'engins et 0,4 M€ pour de grosses réparations ;
- **3,3 M€** de crédits annuels, dont 1,2 M€ d'entretien pour le site Etoile, 0,3 M€ pour les démolitions et indemnités d'éviction et 0,5 M€ pour le développement de la base de données topographiques ;
- **3,9 M€** de crédits de travaux sur les bâtiments, dont 1,4 M€ pour le centre administratif, 0,7 M€ pour la participation de l'Eurométropole au financement des travaux dans l'immeuble du 38RH, 0,6 M€ pour la restructuration du site de la fédération et 0,3 M€ pour des travaux de maintenance patrimoniale.

A noter par ailleurs 1,3 M€ pour l'extension des cimetières, dont 0,7 M€ concerne celui de Fegersheim, 0,9 M€ pour les fonds européens, 0,6 M€ pour l'extension des caméras de vidéosurveillance, et 0,3 M€ pour le renouvellement du parc machine de l'imprimerie.

Le secteur de l'action économique, de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage à 22,5 M€ **11 %**

Ce domaine comporte des crédits à hauteur de **22,5 M€** au BP 2018, dont les montants les plus importants concernent, pour :

- **9 M€**, le projet PAPS-PCPI ;
- **3,5 M€**, les écoles dans les ZAC, pour l'école Danube (3,3 M€) et Marcelle Cahn (0,2 M€) ;
- **2,6 M€** la part 2018 affectée au nouveau contrat de plan Etat Région qui couvre la période 2014 à 2020 ;
- **1,7 M€**, le plan campus ;
- **1 M€** le solde de l'opération d'extension et de restructuration du Palais de la Musique et des Congrès ;
- **0,9 M€**, la feuille de route digitale ;
- **0,8 M€**, la construction du parc des expositions ;
- **0,7 M€**, l'équipement des pôles de compétitivité ;
- **0,3 M€**, la restructuration des locaux de l'ISU ;
- **0,2 M€**, le nouveau contrat triennal 2018-2020.

A ces inscriptions, il convient de rajouter **1,4 M€** de crédits annuels, notamment 0,4 M€ d'aides aux activités créatives, 0,4 M€ d'aide aux entreprises et 0,2 M€ de subvention en faveur de Strasbourg Evénements pour le premier équipement du PMC.

Le secteur de l'Environnement à 19,1 M€ 10 %

Sont notamment prévus au sein de cette thématique :

- **11 M€** pour les travaux de désamiantage de l'usine d'incinération des ordures ménagères, répartis à ce stade entre 7 M€ de travaux effectués par l'Eurométropole, et 4 M€ de subvention au délégataire pour les travaux complémentaires sur la plateforme ;
- **1,4 M€** pour le projet d'optimisation des déchets ;
- **1 M€** de travaux sur les digues ;
- **0,7 M€** pour des restaurations de cours d'eau sur le territoire de l'Eurométropole ;
- **0,7 M€** pour le déploiement des toilettes automatiques ;
- **0,6 M€** pour le système de collecte enterré ;
- **0,5 M€** pour l'extension des réseaux électriques.

Il y a lieu d'ajouter, au sein de ce poste, **2 M€** de crédits annuels, dont 0,9 M€ d'acquisitions de bacs et de poubelles et 0,2 M€ pour l'achat de corbeilles publiques.

Le poste culture, vie sociale, santé et action sociale, jeunesse sports et loisirs à 12,6 M€ 6 %

Le domaine du sport, pour lequel **8,7 M€** sont inscrits en 2018, dont :

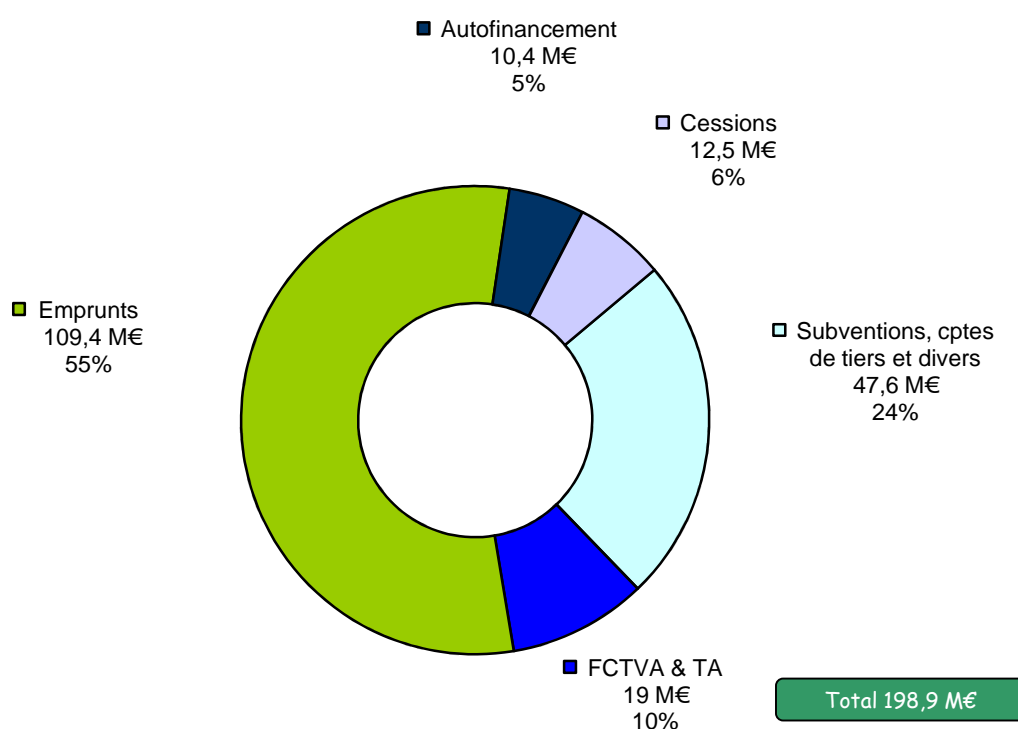
- **4,4 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains, dont 3,1 M€ pour le programme de la piscine de Hautepierre, 0,5 M€ de crédits annuels et 0,5 M€ de travaux complémentaires pour la piscine de Schiltigheim.
- **2,7 M€** pour les constructions et rénovations de gymnases, notamment celui du Stockfeld (1,1 M€). A noter la mise en place en 2018 d'un fonds de concours annuel de 1 M€ en direction des communes pour les travaux dans les gymnases devant leur être rétrocédés ;
- **0,8 M€** de travaux de mise en conformité pour le stade de la Meinau ;
- **0,3 M€** de travaux à la patinoire.

Le secteur culturel, à **3,7 M€**, comprend principalement l'inscription de 2,3 M€ pour la construction de la Médiathèque Nord à Schiltigheim et 0,8 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle.

Le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement est assuré par :

- l'autofinancement net (10,4 M€),
- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, à hauteur de 12,5 M€ en 2018,
- le produit des subventions perçues, les opérations pour le compte de tiers et la partie divers à 47,6 M€,
- les dotations : 11,5 M€ au titre du fonds de Compensation de la TVA et 7,5 M€ au titre de la taxe d'aménagement,
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre (109,4 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100% de l'investissement opérationnel).

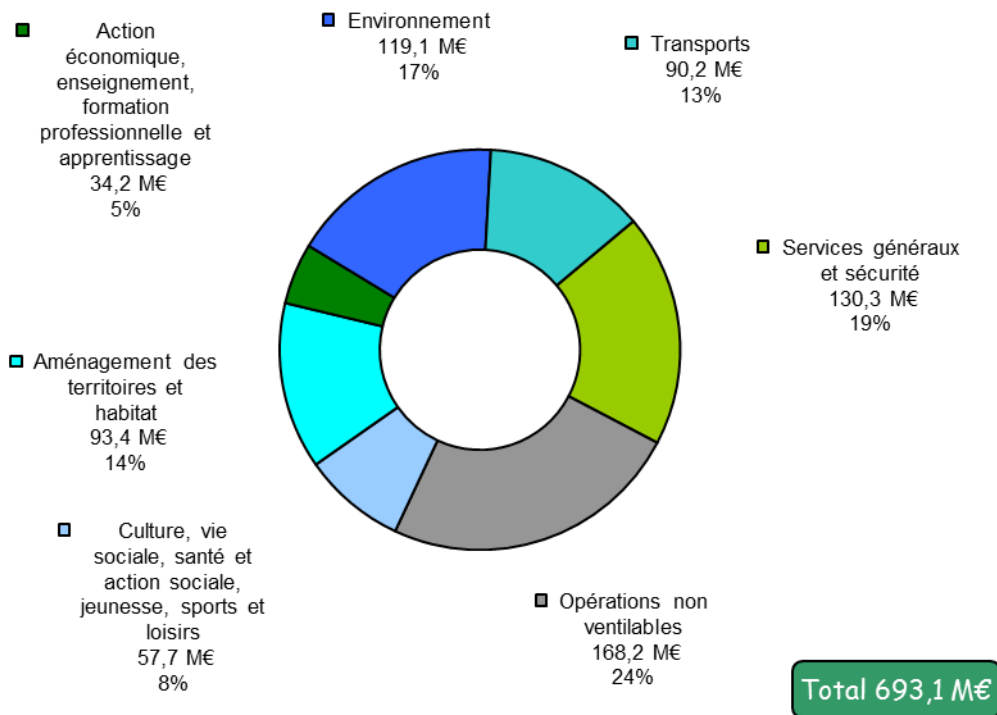
Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



Le tableau page suivante récapitule les crédits d'investissement ouverts en 2018 :

		Dépenses		Recettes	
		2017	2018	2017	2018
Équipement opérationnel					
20	Immobilisations incorporelles	13 071 674	11 368 676	18 502 000	19 020 000
21	Immobilisations corporelles	54 092 480	62 385 314	42 613 071	32 917 595
23	Travaux en cours	79 450 961	70 798 839	19 487 491	17 109 286
204	Subventions d'équipement versées	52 837 266	44 390 859	1 333 061	815 600
				5 120 201	473 159
				7 243 000	4 131 000
				0	8 850
				751 795	1 026 295
				769 023	1 245 404
				7 690 000	7 900 000
				218 500	208 000
				14 811 307	12 542 925
				111 612 217	109 417 488
				90 000	301 419
				0	0
				1 647 402	170 000
				2 800 546	
				6 960 291	14 159 862
45	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	9 084 454	9 985 600		
	Total	208 536 834	198 929 288	9 500 000	10 400 000
				208 536 834	198 929 288
Mouvement financier					
139...	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	10 900 000	13 700 000		
1641	Emprunts en euros	34 916 000	35 580 000	0	4 826 472
163	Emprunts obligataires	16 684 000	18 020 000		
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000	30 000	0	4 000
26	Participations et créances rattachées	393 166	0		
2...	Avances	39 000 000	27 053 712	39 000 000	27 053 712
27	Créances	1 540 000	1 477 000	5 563 166	1 186 528
2020	Dépenses imprévues	0	0		
10	Reversements de dotations	3 600 000	4 510 000		
	Total	107 063 166	100 370 712	62 500 000	67 300 000
	Total Général	315 600 000	299 300 000	107 063 166	100 370 712
				315 600 000	299 300 000
				72 000 000	77 700 000
				16 100 000	17 700 000
				55 900 000	60 000 000

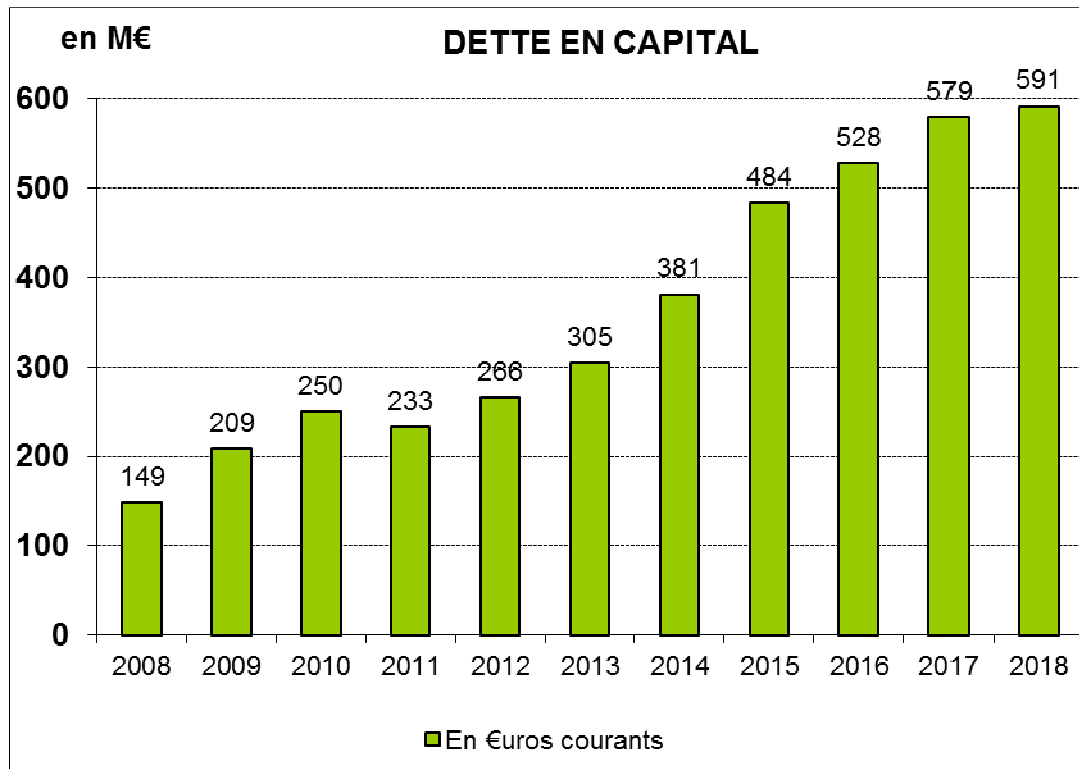
Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



IV LA DETTE

A) LA DETTE AU BUDGET PRINCIPAL

L'endettement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg a augmenté de **12,2 M€** entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018, l'encours passant de 579,3 M€ à **591,5 M€**



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants :

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **36,7 M€** remboursé aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **48,9 M€** d'emprunts nouveaux souscrits dans les conditions suivantes :
 - 20 M€ souscrits auprès de la Pfandbriefbank au taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,35%, soit un taux de 0,35% pour la première échéance, pour une durée de 15 ans,
 - 10 M€ souscrits auprès de la Société Générale au taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,37%, soit un taux de 0,37% pour la première échéance, pour une durée de 15 ans,
 - 10 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,41%, soit un taux de 0,41% pour la première échéance, pour une durée de 15 ans,
 - 8,955 M€ souscrits auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre de son enveloppe de prêt « croissance verte à taux zéro » dédiée à la rénovation de bâtiments publics, pour une durée de 20 ans.

En tout, la collectivité a pu lever 31,3 M€ d'emprunts à taux zéro (dont 22,4 M€ en 2016) grâce à ce dispositif exceptionnel destiné à financer la rénovation des bâtiments publics à vocation culturelle, sportive, sociale, technique et administrative pour l'exercice 2016 et 2017.

La dette par habitant passe ainsi de 1 199 €/h au 1er janvier 2017 à 1 204 €/h au 1er janvier 2018.

Cette dette, y compris les instruments de couverture, est structurée comme suit :

- taux fixe sur toute la durée du prêt : 305,8 M€, soit 51,7% du total,
- taux fixe à barrière désactivante ¹ : 19 M€, soit 3,2% du total,
- taux indexé Euribor ² : 205 M€, soit 34,7% du total,
- taux inflation : 5,1 M€, soit 0,9% du total,
- taux livret A : 56,6 M€ soit 9,5% du total,

soit un encours de dette réparti à **45% de taux indexés et 55% de taux fixes**.

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, a été signée, à l'initiative du gouvernement, une charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler ») entre les banques et les associations d'élus.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante :

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Ecart d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Ecart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

	Structures
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

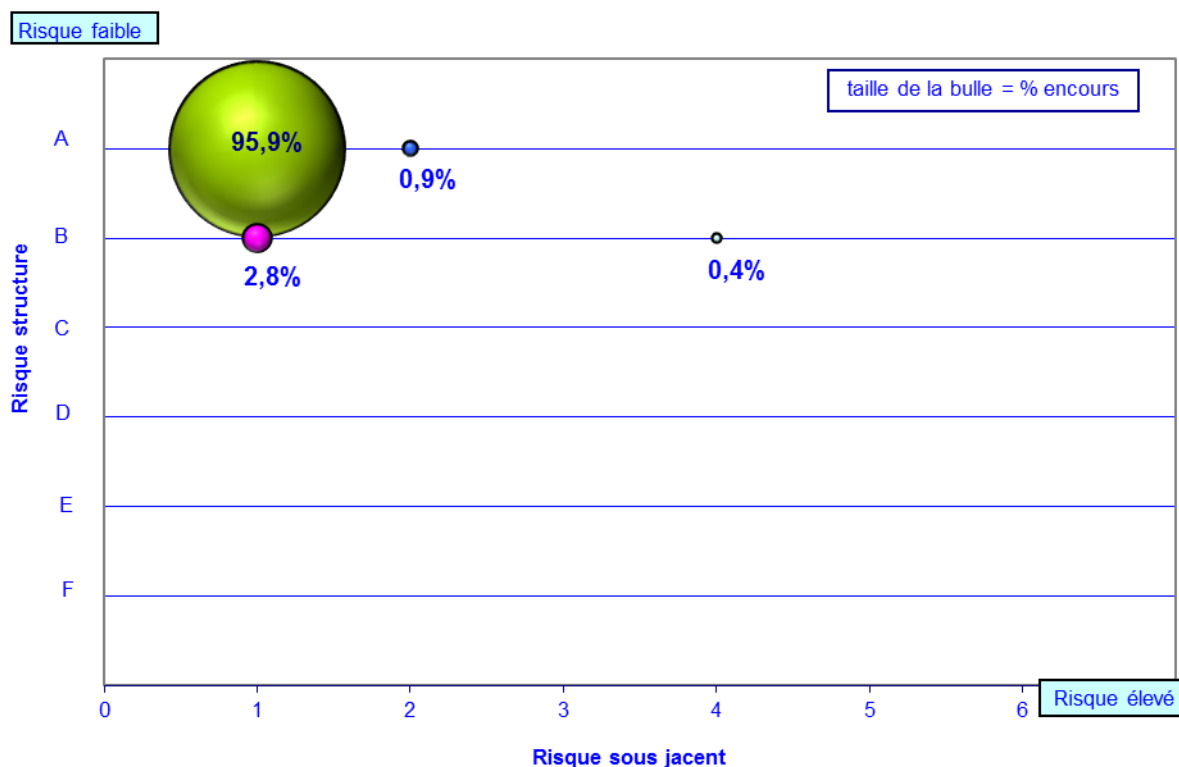
Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6, où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F, où A représente le risque le plus faible.

¹ taux à barrière désactivante : il s'agit d'un taux fixe bonifié, moins cher que le taux fixe classique, qui perd cet avantage dès lors que l'index EURIBOR franchit à la hausse un seuil (barre désactivante) prédéterminé par avance par l'emprunteur ; dès lors, s'applique le taux EURIBOR, et ce uniquement pendant la durée du dépassement du seuil.

² taux révisable EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1^{er} janvier 2018 :



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de :

- 53 contrats soit 95,9% de l'encours classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts simples, indexés ou fixes,
- 1 contrat soit 0,9% de l'encours classé en risque A2 : il s'agit d'un prêt indexé sur l'inflation française,
- 3 contrats soit 2,8% de l'encours classés en risque B1 : cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 3 ou 12 mois,
- 1 contrat soit 0,4% de l'encours classé en risque B4 : il s'agit d'un emprunt à barrière désactivante sur le LIBOR USD 12 mois³.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a aucun emprunt dit "toxique" dans son portefeuille de dette. Elle bénéficie d'un **taux moyen de 1,95%** à ce jour, sachant que 88% de son encours a un taux inférieur à 4% et que 12% de son encours a un taux entre 4% et 5,21%.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par le budget principal sont détaillées dans le tableau sur la page suivante :

³ LIBOR USD 12 mois : London Interbank Offered Rate : il est un indicateur de taux proposés aux banques pour des emprunts en dollars sur le marché interbancaire de Londres. Il est publié chaque jour pour des périodes allant de 1 à 12 mois.

Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg par type de taux au 01/01/2018 - Budget principal

N°	Année	Prêteur	Durée	Type de taux	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque contre Glissement	Valorisation Market to market au 29/11/17	Capital	Encours au 01/01/2018	Intérêt	Amortissement	Annuité
3392	2007	C.D.C	15	INFLATION	1,98	2,58	S	A2	-466 337,06	12 875 000,00	5 087 429,32	136 586,25	984 561,48	1 121 147,73
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	1,35	A	A1	-604 168,76	9 023 433,00	7 218 746,40	97 453,08	601 562,20	699 015,28
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-4 284 295,24	33 300 000,00	29 970 000,00	524 475,00	1 665 000,00	2 189 475,00
3398	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-1 916 996,97	14 900 000,00	13 410 000,00	234 675,00	745 000,00	979 675,00
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	0,411	T	A1	-153 235,69	10 000 000,00	5 666 666,58	22 537,08	666 666,68	689 203,76
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	1,75	A	A1	-714 493,58	10 000 000,00	5 999 999,92	110 449,30	666 666,68	777 115,98
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	0,931	T	A1	-1 990 967,78	30 000 000,00	22 000 000,00	204 435,40	2 000 000,00	2 204 435,40
401	2017	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,35	0,35	T	A1	-655732,26	20 000 000,00	19 092 948,22	66 474,02	1 224 085,18	1 290 559,20
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	0,72	T	A1	-584 987,63	10 000 000,00	9 333 333,33	66 653,34	666 666,68	733 320,02
700	2016	Banque Postale (SFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	0,22	A	A1	-462 229,25	20 000 000,00	20 000 000,00	46 077,78	1 312 920,33	1 358 998,11
701	2017	Banque Postale (SFIL)	15	EURIBOR 3M	0,41	0,41	A	A1	-393 215,44	10 000 000,00	9 835 292,00	39 854,24	659 491,08	699 345,32
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	0,37	A	A1	-216 949,66	10 000 000,00	9 891 483,79	36 453,83	465 042,41	501 496,24
TOTAL : Emprunts indexés									-12 443 609,32	190 098 433,00	157 505 599,56	1 586 124,32	11 657 662,72	13 243 787,04
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	0,76	A	A1	-1 514 197,43	30 000 000,00	26 000 000,00	200 344,44	2 000 000,00	2 200 344,44
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	0,50	T	A1	-397 512,98	10 000 000,00	8 666 666,67	42 664,35	666 666,67	709 331,02
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 12 M	0,46	0,46	A	A1	-811 268,36	20 000 000,00	18 666 666,68	84 720,93	1 333 333,32	1 418 054,25
5000	2004	ABN AMRO	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-97 448,90	15 000 000,00	5 250 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
6000	2005	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,03	0,00	A	A1	-1 081 895,55	20 000 000,00	8 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	0,00	A	A1	-566 965,13	10 000 000,00	5 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	0,919	A	A1	-915 374,57	10 000 000,00	5 500 000,00	45 649,43	500 000,00	545 649,43
TOTAL : Emprunts obligataires									-5 384 662,94	115 000 000,00	77 083 333,35	373 379,15	6 749 999,99	7 123 379,14
101	2009	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,45	0,121	T	A1	-117 513,78	5 000 000,00	2 333 333,33	3 011,67	333 333,32	336 344,99
1088	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 1M	0,43	0,058	M	A1	-279 177,44	25 000 000,00	13 064 119,70	9 132,26	1 702 804,92	1 711 937,18
7005	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	-37 853,27	7 500 000,00	1 749 999,86	0,00	500 000,04	500 000,04
7006	2006	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,0149	0,00	M	A1	-12 617,76	2 500 000,00	583 333,26	0,00	166 666,68	166 666,68
9104	2009	DEXIA Crédit local	15	EURIBOR 1M	0,49	0,118	M	A1	-69 640,68	10 000 000,00	5 009 799,77	6 176,60	675 337,21	681 513,81
48005	2008	Crédit Foncier	15	EURIBOR 1M	0,075	0,00	M	A1	-103 268,41	10 000 000,00	3 722 222,02	0,00	666 666,72	666 666,72
48006	2011	Crédit Foncier	15	EURIBOR 12M	0,89	0,661	A	A1	-220 802,44	10 000 000,00	5 666 666,62	36 573,46	666 666,68	703 240,14
TOTAL : Emprunts multi-index									-840 873,77	70 000 000,00	32 129 474,56	54 893,99	4 711 475,57	4 766 369,56
TOTAL : Emprunts indexés									-18 669 146,03	375 098 433,00	266 718 407,47	2 014 397,46	23 119 138,28	25 133 535,74
6002	2006	HSBC	20	BAR 5,5% sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	-1 386 945,67	20 000 000,00	9 000 000,00	298 187,50	1 000 000,00	1 298 187,50
9099	2004	SFIL CFFL (ex DEXIA)	17	BAR 7% sur LIBOR12M	0,00	3,79	A	B4	-294 749,93	7 793 894,29	2 662 589,01	102 313,68	617 752,16	720 065,84
9103	2008	SFIL CFFL (ex DEXIA)	13	BAR 6% sur EUR12M	0,00	4,20	A	B1	-223 603,68	9 049 983,10	3 416 249,84	145 475,31	792 610,38	938 085,69
100	2008	Crédit Agricole CIB	15	BAR 5,75% sur EUR12M	0,00	4,63	A	B1	-441 080,74	10 000 000,00	3 999 999,97	188 801,11	666 666,67	855 467,78
TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière									-2 346 380,02	46 843 877,39	19 078 838,82	734 777,60	3 077 029,21	3 811 806,81
102	2012	Crédit Agricole CIB	15	TAUX FIXE	0,00	4,93	T	A1	-496 934,71	1 900 000,00	91 684,30	0,00	200 000,00	291 684,30
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-766 338,60	4 000 000,00	2 861 432,51	137 191,35	242 188,89	379 380,24
300	2012	SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-915 120,89	10 000 000,00	6 666 666,70	196 950,00	666 666,66	863 616,66
1087	2007	Caisse d'Epargne	15	TAUX FIXE	0,00	4,57	A	A1	-1 507 328,17	10 000 000,00	4 099 370,47	187 341,23	748 283,36	935 624,59
1089	2011	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-1 095 728,43	10 000 000,00	5 999 999,92	247 825,00	666 666,68	914 491,68
1090	2012	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-517 013,67	3 000 000,00	1 900 000,00	95 082,50	200 000,00	295 082,50
1092	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	-679 027,35	10 000 000,00	8 666 666,64	126 250,00	666 666,68	792 916,68
1093	2016	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	-131 813,90	20 000 000,00	19 057 286,27	152 383,46	1 265 994,94	1 418 378,40
9101	2008	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	TAUX FIXE	0,00	4,46	A	A1	-608 957,46	10 000 000,00	3 999 999,97	178 400,00	666 666,67	845 066,67
9102	2009	DEXIA Crédit Local	15	TAUX FIXE	0,00	4,09	T	A1	-605 588,25	8 000 000,00	3 333 333,45	129 910,51	533 333,32	663 243,83
3393	2009	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	4,42	A	A1	-685 787,70	7 000 000,00	3 830 955,85	169 328,25	478 587,57	648 216,82
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-1 721 937,05	15 000 000,00	9 250 000,00	315 275,15	1 000 000,00	1 315 275,15
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	2 003 333,91	22 397 086,00	22 397 086,00	0,00	1 119 854,30	1 119 854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	865 207,40	8 955 353,00	8 955 353,00	0,00	447 767,65	447 767,65
48004	2008	Crédit Foncier	15	TAUX FIXE	0,00	2,49	A	A1	-347 922,51	10 000 000,00	3 999 999,97	100 983,33	666 666,67	767 650,00
13011	2005	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	3,11	A	A1	-228 836,03	20 000 000,00	3 999 999,92	114 033,33	1 333 333,34	1 447 366,67
13012	2006	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	3,91	A	A1	-330 841,39	10 000 000,00	3 251 148,49	127 119,91	766 640,15	893 760,06
13013	2008	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	4,38	A	A1	-1 213 570,80	20 000 000,00	8 000 000,03	350 400,00	1 333 333,33	1 683 733,33
13014	2011	B.F.C.M.	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-1 079 161,80	10 000 000,00	5 999 999,92	244 375,00	666 666,68	911 041,68
19003	2006	Société Générale	15	TAUX FIXE	0,00	3,485	M	A1	-237 000,00	10 000 000,00	3 194 644,46	97 185,04	757 594,98	854 780,02
TOTAL : Emprunts à taux fixe simple									-10 300 367,40	221 352 439,00	131 363 943,57	3 061 718,36	14 427 212,87	17 488 931,23
106	2017	Crédit Agricole CIB	7	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-18 734,02	126 546,08	112 675,04	4 233,66	14 434,74	16 668,40
107	2017	Crédit Agricole CIB	12	TAUX FIXE	0,00	3,34	M	A1	-103 701,45	602 977,51	563 118,13	18 181,07	41 211,25	59 392,32
13019	2017	B.F.C.M.	10	TAUX FIXE	0,00	4,08	M	A1	-69 139,31	379 015,26	348 485,55	13 361,10	31 773,54	45 134,64
TOTAL : Emprunts repris de la Communauté de Communes des Châteaux									-191 574,78	1 108 538,85	1 024 278,72	35 775,83	87 419,53	123 195,36
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-12 270 632,20	50 000 000,00	50 000 000,00	1 405 000,00	0,00	1 405 000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-6 235 750,57	30 000 000,00	30 000 000,00	810 000,00	0,00	810 000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	-615 010,89	10 000 000,00	8 666 666,67	117 753,62	666 666,67	784 420,29
6005	2012	HSBC	10	TAUX FIXE	0,00	4,30	A	A1	3 743 273,87	19 700 000,00	19 700 000,00	847 100,00	0,00	847 100,00
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,52	A	A1	-22 303 395,34	65 000 000,00	65 000 000,00	2 275 000,00	0,00	2 275 000,00
TOTAL : Emprunts obligataires									-37 681 515,14	174 700 000,00	173 366 666,67	5 454 853,62	666 666,67	6 121 520,29
TOTAL : Emprunts à taux fixe									-50 519 837,34	444 004 855,24	324 833 727,78	9 287 125,41	18 258 328,28	27 545 453,69
TOTAL GENERAL									-69 188 983,37	819 103 288,24	591 552 135,25	11 301 522,87	41 377 466,56	52 678 989,43

La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2018, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole aura recours, le cas échéant, à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Dans un souci de diversification de ses sources de financement, l'Eurométropole envisage de recourir, encore en 2018 à des emprunts auprès de l'Agence France Locale (AFL) à laquelle elle a adhéré par la délibération du 28 novembre 2014 (voir infra)

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera aussi à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait et mobilisera des prêts uniquement classés en A1 ou B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2018 s'établissent à :

- **53,6 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital du budget principal, contre un montant de 51,6 M€ au BP 2017,
- **12,1 M€** en section de fonctionnement pour les charges financières, contre un montant de 14,4 M€ au BP 2017.

L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

En 2017, **50 nouveaux membres** ont rejoint l'AFL.

L'Eurométropole continuera en 2018 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Plus de **1,28 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 13% de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale est une structure encore en phase de développement dont les fonds propres augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres, dont l'activité ne cesse de croître et dont les résultats financiers se sont nettement améliorés pour devenir positifs au cours du 1^{er} semestre 2017.

B) LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

L'endettement du **budget annexe de l'eau** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole.

A cela se rajoute en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de la Communauté de Communes des Châteaux du fait, là aussi, de l'exercice de plein droit par l'Eurométropole de la compétence de l'eau.

L'endettement du **budget de l'assainissement** est la conséquence de la fusion de la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 2 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant:

Etat de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 01/01/2018 - Budgets annexes

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gisseler	Capital	Encours au 01/01/2018	Intérêt	Amortissement	Annuité
105	2015	Crédit Agricole	12	TAUX FIXE	4,60	T	A1	823 333,31	633 333,33	28 040,83	63 333,32	91 374,15
1091	2015	Caisse d'Epargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	T	A1	387 100,00	328 300,00	10 109,93	19 600,00	29 709,93
1094	2018	Caisse d'Epargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	T	A1	70 801,71	66 974,59	1 146,94	3 827,12	4 974,06
TOTAL : Emprunts du budget Eau								1 281 235,02	1 028 607,92	39 297,70	86 760,44	126 058,14
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	M	A1	568 522,83	522 728,26	20 041,65	47 660,31	67 701,96
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,2	M	A1	118 009,13	109 303,63	4 417,33	9 078,23	13 495,56
TOTAL : Emprunts du budget Assainissement								686 531,96	632 031,89	24 458,98	56 738,54	81 197,52
TOTAL GENERAL								1 967 766,98	1 660 639,81	63 756,68	143 498,98	207 255,66

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole est :

	Capital	Encours au 01/01/2018	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	819 103 288,24	591 552 135,25	11 301 522,87	41 377 466,56	52 678 989,43
Budget eau	1 281 235,02	1 028 607,92	39 297,70	86 760,44	126 058,14
Budget assainissement	686 531,96	632 031,89	24 458,98	56 738,54	81 197,52
Budget consolidé	821 071 055,22	593 212 775,06	11 365 279,55	41 520 965,54	52 886 245,09

Les prévisions de charge de la dette des budgets annexes pour 2018 s'établissent à :

	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement
Charges financières	40 000 € (45 000 € au BP 2017)	58 000 € (56 000 € au BP 2017)
Amortissement de la dette	85 000 € (85 000 € au BP 2017)	26 000 € (28 000 € au BP 2017)

C) LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **1 820 M€ au 1^{er} janvier 2018** contre 1 735 M€ au 1^{er} janvier 2017, correspondant à une annuité prévisionnelle de **102,3 M€** versée par les débiteurs en 2018.

L'essentiel de cet encours (environ 90%) provient des organismes de logement social bénéficiant de financement aidés par l'Etat.

Le principal bénéficiaire est CUS Habitat dont l'encours de **483 M€** représente à lui seul près de 26% du total des garanties accordées par l'Eurométropole.

Les autres garanties accordées le sont à des S.A d'HLM ou des Sociétés d'Economie Mixte.

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés par la loi Galland, dont le principal limite à 50% des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre, additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **9,54%** pour 2018 contre 9,28% en 2017.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 45 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **65 %** du total garanti :

CUS Habitat	483 M€
Habitation Moderne	359 M€
DOMIAL ESH	125 M€
Habitat de l'III	111 M€
Batigère Nord-Est	107 M€

Hormis les bailleurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100%, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de :

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50% du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts sont garantis à 80% pour les opérations d'aménagement.

Comme les années antérieures, aucune garantie n'a été mise en jeu en 2017.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg
du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2018	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	626 400,00	179 553,10	5 463,53	29 561,47	35 025,00
C.T.S (Bus)	8 060 000,00	2 637 564,60	102 491,33	434 839,60	537 330,93
C.T.S (Tram)	221 223 572,56	107 289 291,79	2 878 526,27	10 289 809,11	13 168 335,38
S.E.R.S	31 048 477,78	11 438 245,76	277 428,14	1 564 563,38	1 841 991,52
SEM LOCUSEM	523 250,00	389 326,58	8 950,44	37 245,45	46 195,89
SA CINEST	60 000,00	15 715,44	422,28	9 313,56	9 735,84
SA Le Cinématographe	60 500,00	15 854,34	428,35	9 395,28	9 823,63
GIP IRCAL	21 401 577,50	21 401 577,50	908 431,69	750 889,99	1 659 321,68
SPL Deux Rives	25 200 000,00	18 000 000,00	282 591,12	0,00	282 591,12
SEM Pôle Funéraire	425 000,00	366 271,07	5 536,27	40 664,82	46 201,09
Fondation Home Protestant	155 797,98	107 102,65	997,72	5 208,05	6 205,77
SA d'HLM I.C.F Nord Est	34 100 562,51	23 146 033,95	466 609,06	1 060 625,19	1 527 234,25
Société Coopérative de Logements Populaires	40 182 157,60	28 878 129,17	618 449,82	1 336 595,31	1 955 045,13
Société Coopérative Habitat de l'III	119 980 294,91	110 661 446,73	1 357 320,60	3 158 336,53	4 515 657,13
SA d'HLM Logis-Est	39 159 094,56	24 597 081,42	335 081,26	1 417 707,99	1 752 789,25
SA d'HLM Le Nouveau Logis de l'Est	131 069 939,95	104 448 599,07	1 543 808,52	2 475 285,86	4 019 094,38
Société Nationale Immobilière	4 485 510,20	1 732 443,03	55 134,58	222 978,72	278 113,30
ADOMA	11 868 746,99	9 247 858,26	77 080,80	449 391,36	526 472,16
SA d'HLM Batigère Nord-Est	119 558 770,70	107 362 810,52	1 891 046,78	2 344 345,30	4 235 392,08
Société de construction d'Ostwald	2 273 171,81	898 125,61	29 638,15	101 922,70	131 560,85
SA d'HLM Immobilière 3F	89 379 579,94	70 279 417,98	1 072 225,98	2 285 188,01	3 357 413,99
Fondation Saint-Thomas	370 000,00	228 410,58	4 000,34	24 136,44	28 136,78
Pierres et Territoires de France	3 147 000,00	2 718 939,24	36 501,23	458 070,41	494 571,64
SCI Maison Universitaires Intenationale	5 679 000,00	5 573 939,55	101 989,57	140 080,60	242 070,17
SAEML Habitation Moderne	426 024 316,60	358 844 558,00	6 128 905,82	11 536 945,18	17 665 851,00
Habitat Moderne de Reichstett	1 085 749,16	990 828,61	10 050,97	23 698,86	33 749,83
Asso de gestion des équipements sociaux	1 700 000,00	1 363 202,78	18 403,23	170 366,85	188 770,08
Résidences sociales de France	1 212 929,90	1 168 679,38	6 427,73	22 307,97	28 735,70
C.U.S Habitat	611 025 165,43	482 918 858,65	7 466 661,06	21 321 238,69	28 787 899,75
DOMIAL ESH	146 544 463,55	124 882 715,98	2 175 086,48	3 092 194,59	5 267 281,07
O.P.U.S 67	10 511 896,69	4 177 718,01	75 826,58	385 431,28	461 257,86
VILOGIA	16 554 277,00	15 549 105,31	285 284,20	304 792,31	590 076,51
Société Immobilière du Bas-Rhin	420 000,00	313 509,60	6 113,43	11 548,02	17 661,45
SA d'HLM La Strasbourgeoise	45 811 145,10	24 906 271,71	578 283,92	1 959 685,41	2 537 969,33
Association Arts et Industries	10 600 000,00	8 508 000,94	169 705,75	286 348,73	456 054,48
SA d'HLM Emmaüs	601 804,05	287 901,75	4 462,48	24 435,51	28 897,99
SCCV Strasbourg Aristide Briand	1 207 000,00	431 007,10	3 722,14	245 281,06	249 003,20
Foyer Moderne de Schiltigheim	34 048 267,59	30 754 231,09	746 655,80	644 506,14	1 391 161,94
Association Amitel	4 541 367,00	3 952 448,04	38 269,94	111 237,59	149 507,53
Association Maison Bethlehem	2 309 000,00	1 343 571,32	37 709,61	117 927,79	155 637,40
Société Foncière Habitat et Humanisme	695 000,00	600 968,18	3 731,77	16 546,52	20 278,29
Fédération de charité CARITAS	1 090 000,00	706 067,21	7 346,94	55 575,41	62 922,35
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	52 339 226,00	47 441 126,43	702 368,20	1 100 987,70	1 803 355,90
NEOLIA	61 980 264,00	57 777 776,50	624 921,50	1 086 307,74	1 711 229,24
SCI Strasbourg Eurométropole Accession	1 695 000,00	1 695 000,00	12 248,16	22 640,66	34 888,82
TOTAL GENERAL	2 342 035 277,06	1 820 227 284,53	31 162 339,54	71 186 159,14	102 348 498,68

V. BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La **section de fonctionnement** du budget annexe transport s'élève à 128,8 M€, en augmentation de 1,1 M€ par rapport au budget 2017 qui s'établissait à 127,7 M€ (soit +0,9%).

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS - Exercice 2018			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
NATURE DES DEPENSES	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1 Charges de gestion générale	1 022 735	1 943 814	90,06%
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	500 000	500 000	0,00%
> Catalogues et imprimés	300 000	297 798	-0,73%
> Honoraires et frais d'acte et contentieux	166 000	264 000	59,04%
> Prestation de services- TPMR		859 000	
> Autres	56 735	23 016	-59,43%
2 Charges de personnel	1 300 000	1 300 000	0,00%
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	1 300 000	1 300 000	0,00%
3 Autres charges de gestion courante	119 477 265	120 406 186	0,78%
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	119 176 913	119 956 186	0,65%
* Contribution forfaitaire demandée par la CTS	116 089 000	118 440 000	2,03%
- Impact du contrat de performance		-1 200 000	
* Contribution versée à la CTS	116 089 000	117 240 000	0,99%
* Autres subventions (dont TPMR)	3 087 913	2 716 186	-12,04%
> Indemnisation préjudice économique		170 000	
> Autres charges de gestion courante	300 352	280 000	-6,78%
4 Charges spécifiques	200 000		-100,00%
> Indemnisation préjudice économique	200 000		-100,00%
5 Atténuation de produits	1 000 000	1 000 000	0,00%
> Remboursement Versement transport	1 000 000	1 000 000	0,00%
6 Financement de la section d'investissement	4 700 000	4 150 000	-11,70%
> Amortissements	4 700 000	3 750 000	-20,21%
> Virement à la section d'investissement		400 000	
AUTOFINANCEMENT NET	4 700 000	4 150 000	-11,70%
Total des dépenses de fonctionnement	127 700 000	128 800 000	0,86%

L'évolution des **dépenses de fonctionnement** de 1,1 M€ concerne pour

- +0,9 M€, les contrats de prestations de service, correspondant au marché transitoire des transports de personnes à mobilité réduite,
- +0,9 M€, les autres charges courantes, principalement les subventions, notamment la subvention à la CTS en augmentation de 1,1 M€, à 117,2 M€ en 2018, ainsi que le solde

de la subvention versée pour le transport des personnes à mobilité réduite (-0,4 M€ par rapport au BP 2017),

- -0,9 M€ les amortissements calculés.

A noter l'inscription de 0,4 M€ en autofinancement complémentaire de la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES TRANSPORTS COLLECTIFS - Exercice 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1 Produit des services du domaine et ventes diverses		38 300	
> Autres produits d'activités annexes		38 300	
2 Impôts et taxes	99 400 000	102 600 000	3,22%
> Versement transport	99 400 000	102 600 000	3,22%
3 Dotations et participations	26 870 677	24 798 600	-7,71%
> Dotation Générale de Décentralisation (Transport scolaire)	1 913 218	1 913 218	0,00%
> Participation du budget principal	23 705 009	21 400 000	-9,72%
> Participation de l'Etat	1 100 000	1 100 000	0,00%
> Participation du Département	152 450	152 450	0,00%
> Participation de la Région		232 932	
4 Autres produits de gestion courante	5 400	2 700	-50,00%
> Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	5 400	2 700	-50,00%
5 Produits spécifiques	23 923	60 400	152,48%
> Mandats annulés	23 923	60 400	152,48%
6 Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	1 400 000	1 300 000	-7,14%
Total des recettes de fonctionnement	127 700 000	128 800 000	0,86%

L'évolution des **recettes de fonctionnement** de +1,1 M€ comprennent pour :

- +3,2 M€, le versement transport, à 102,6 M€ en 2018 au lieu de 99,4 M€ au BP 2017, lié à la reprise de l'activité économique,
- -2,1 M€, les dotations et participations, réparties entre la contribution du budget principal qui s'établit à 21,4 M€, soit -2,3 M€ de BP à BP, et la participation de de la Région concernant les circuits scolaires et les lignes interurbaines (+0,2 M€).

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

La **section d'investissement** s'élève à 12,3 M€, dont 11 M€ de dépenses opérationnelles.

Les principales dépenses opérationnelles concernent :

- le schéma Bus 2020 pour 3,7 M€,
- les subventions reversées à la CTS pour les nouvelles extensions du réseau de tramway pour 3,4 M€ dont 3 M€ pour l'extension vers la Robertsau, et 0,4 M€ pour Koenigshoffen,
- le renouvellement et l'acquisition de bus et de tramways pour 3 M€,
- les travaux pour la mise en accessibilité des arrêts de bus et tramway (0,4 M€).

Les **recettes d'investissement** se composent de subventions pour 1,6 M€ pour les extensions tramway, et 0,5 M€ pour le renouvellement des tramways, ainsi que de 4,2 M€ d'autofinancement.

Une prévision d'emprunt de 6 M€ assure l'équilibre de la section d'investissement.

VI. BUDGET DE L'EAU

A) SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DE L'EAU - Exercice 2018				
SECTION D'EXPLOITATION				
NATURE DES DEPENSES		Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1	Charges de gestion générale	12 389 900	12 250 200	-1,13%
	> Achats et variation de stocks	2 120 100	2 143 900	1,12%
	<i>Energie</i>	924 000	927 500	0,38%
	<i>Matériel</i>	841 700	862 000	2,41%
	<i>Eau</i>	354 400	354 400	0,00%
	> Autres charges et charges externes	4 235 700	4 465 200	5,42%
	<i>Entretien</i>	789 500	798 000	1,08%
	<i>Services extérieurs</i>	1 717 000	2 038 500	18,72%
	<i>Autres services extérieurs</i>	1 729 200	1 628 700	-5,81%
	> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 034 100	2 141 100	5,26%
	Redevances versées aux agences (prélèvements d'eau)	1 965 000	2 072 000	5,45%
	Autres taxes	69 100	69 100	0,00%
	> Remboursement au budget principal des charges de gestion	4 000 000	3 500 000	-12,50%
2	Charges de personnel	8 300 000	8 500 000	2,41%
	> Remboursement au budget principal des charges de personnel	8 300 000	8 500 000	2,41%
3	Autres charges de gestion courante	38 000	38 000	0,00%
	> Autres charges de gestion courante	38 000	38 000	0,00%
4	Charges financières	44 400	39 400	-11,26%
5	Charges exceptionnelles	595 500	563 500	-5,37%
	> Titres annulés (sur exercices antérieurs)	410 000	410 000	0,00%
	> Subventions exceptionnelles de fonctionnement	155 500	132 500	-14,79%
	> Autres charges exceptionnelles	30 000	21 000	-30,00%
6	Atténuation de produits	9 540 000	9 446 000	-0,99%
	> Reversement aux agences de l'eau - redevance pour pollution domestique	9 540 000	9 446 000	-0,99%
7	Dépenses imprévues	392 200	362 900	-7,47%
8	Financement de la section d'investissement	10 200 000	10 100 000	-0,98%
	> Amortissements	8 100 000	8 200 000	1,23%
	> Virement à la section d'investissement	2 100 000	1 900 000	-9,52%
9	<i>Remboursement en capital des emprunts</i>	85 000	85 000	0,00%
8 - 9	AUTOFINANCEMENT NET	10 115 000	10 015 000	-0,99%
Total des dépenses d'exploitation		41 500 000	41 300 000	-0,48%

La **section d'exploitation** du budget de l'eau s'équilibre à hauteur de 41,3 M€ en diminution de

0,5 % par rapport au BP 2017, qui s'établissait à 41,5 M€ (-0,2 M€).

Cette évolution découle de :

- la baisse des reversements de la redevance pour pollution domestique à l'agence de l'eau, à 9,4 M€ - équilibré en dépenses et en recettes -, soit -0,1 M€,
- le financement de la section d'investissement, à 10,1 M€, soit -0,1 M€,
- les autres charges et charges externes en hausse de +0,3 M€, notamment les frais d'études (+0,2 M€),
- les redevances versées aux agences de l'eau en hausse à 2,1 M€ soit +0,2 M€ par rapport à 2017,
- les remboursements au budget principal, tant en dépenses de gestion (3,5 M€) qu'en charges de personnel (8,5 M€) globalement en baisse de -0,3 M€ par rapport à 2017.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2018				
SECTION D'EXPLOITATION				
NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	40 826 000	40 482 400	-0,84%
>	Ventes d'eau	37 545 000	37 201 400	-0,92%
	<i>Ventes d'eau aux abonnés</i>	28 005 000	27 755 400	-0,89%
	<i>Redevance pour pollution d'origine domestique</i>	9 540 000	9 446 000	-0,99%
>	Ventes de produits résiduels	20 000	20 000	0,00%
>	Travaux	775 000	775 000	0,00%
	<i>Travaux (branchements d'immeubles au réseau)</i>	750 000	750 000	0,00%
	<i>Travaux (réparations diverses)</i>	25 000	25 000	0,00%
>	Prestations de services	2 486 000	2 486 000	0,00%
2	Autres produits de gestion courante	32 500	53 700	65,23%
3	Subventions d'exploitation	30 000	52 400	74,67%
4	Produits exceptionnels	11 500	11 500	0,00%
>	Autres produits exceptionnels	11 500	11 500	0,00%
5	Quote-part des subv. d'inv. transférées au compte de résultat	600 000	700 000	16,67%
Total des recettes d'exploitation		41 500 000	41 300 000	-0,48%

En ce qui concerne les recettes, le produit de la vente d'eau est en baisse de -0,3 M€, tandis que la

quote-part de subventions virées au compte de résultat augmente à 0,7 M€, soit +0,1 M€.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** proposées s'élèvent à 38,6 M€ en 2018.

Les dépenses d'équipement concernent :

- le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour 14,9 M€,
- les dépenses pour l'entretien et l'amélioration des réseaux existants (7,8 M€),
- les travaux sur les ouvrages, et de sectorisation pour 4,2 M€,
- 2,1 M€ pour la sécurisation des réservoirs,

- 1,1 M€ pour les travaux de déviations de réseaux liées aux extensions du tramway.

Les **recettes d'investissement** sont composées de 5,2 M€ de subventions de l'Agence de l'eau pour les travaux sur le schéma directeur, et de 10,1 M€ d'autofinancement

L'équilibre est assuré par une prévision d'emprunt de 19,1 M€, qui pourra être revue à la baisse après reprise des résultats de 2017.

VII. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

A) SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2018				
SECTION D'EXPLOITATION				
NATURE DES DEPENSES		Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1	Charges de gestion générale	21 952 400	20 940 400	-4,61%
>	Achats et variation de stocks	800 200	827 000	3,35%
	<i>Energie</i>	555 200	568 000	2,31%
	<i>Matériel</i>	245 000	259 000	5,71%
>	Autres charges et charges externes	17 356 700	17 114 400	-1,40%
	<i>Entretien</i>	705 000	745 700	5,77%
	<i>Services extérieurs</i>	14 702 200	14 363 200	-2,31%
	<i>Autres services extérieurs</i>	1 949 500	2 005 500	2,87%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	295 500	299 000	1,18%
>	Remboursement au budget principal des charges de gestion	3 500 000	2 700 000	-22,86%
2	Charges de personnel	7 100 000	6 900 000	-2,82%
>	Remboursement au budget principal des charges de personnel	7 100 000	6 900 000	-2,82%
3	Autres charges de gestion courante	25 000	25 000	0,00%
>	Autres charges de gestion courante	25 000	25 000	0,00%
4	Charges financières		26 000	
5	Charges exceptionnelles	1 605 000	1 357 000	-15,45%
>	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	630 000	362 000	-42,54%
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	580 000	580 000	0,00%
>	Subventions exceptionnelles (aides déconnexion eaux pluviales)	335 000	355 000	5,97%
>	Autres charges exceptionnelles	60 000	60 000	0,00%
6	Atténuation de produits	6 215 000	6 154 000	-0,98%
>	Reversement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux	6 215 000	6 154 000	-0,98%
7	Dépenses imprévues	374 600	347 600	-7,21%
8	Financement de la section d'investissement	11 000 000	12 350 000	12,27%
>	Amortissements	9 800 000	9 650 000	-1,53%
>	Virement à la section d'investissement	1 200 000	2 700 000	125,00%
Total des dépenses d'exploitation		48 300 000	48 100 000	-0,41%

Les **dépenses d'exploitation** diminuent de -0,2 M€ passant de 48,3 M€ en 2017 à 48,1 M€ en 2018 (soit une baisse de 0,4%).

Le budget est impacté par les modifications suivantes :

- -1 M€ pour les charges à caractère général, notamment les charges de gestion remboursées au budget principal (-0,8 M€), et les frais d'études liées au projet Lumieau (-0,2 M€),
- -0,1 M€ pour le remboursement des charges de personnel au budget principal,

➤ -0,2 M€ pour les charges exceptionnelles, en particulier pour l'indemnisation à Valorhin des sécheurs de la station d'épuration,

➤ +1,4 M€ pour le financement de la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2018

SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	45 623 315	45 610 669	-0,03%
>	Travaux	1 640 000	1 711 000	4,33%
	Travaux (branchements d'immeubles au réseau)	1 200 000	1 150 000	-4,17%
	Travaux (exécutés pour le compte de tiers)	400 000	400 000	0,00%
>	Prestations de services	43 983 315	43 899 669	-0,19%
	Redevance d'assainissement collectif	19 947 515	19 837 869	-0,55%
	Redevance d'épuration	11 901 000	11 900 000	-0,01%
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	6 215 000	6 154 000	-0,98%
	Redevance d'assainissement non collectif - contrôle des installations	17 000	17 000	0,00%
	Contribution de la CUS à l'évacuation des eaux pluviales	3 400 000	3 400 000	0,00%
	Autres prestations de services (contrôle des rejets)	30 000	30 000	0,00%
	Autres prestations de services (prime et surprime d'épuration)	2 435 000	2 520 000	3,49%
	Autres prestations de services (instruction des dossiers)	37 800	32 600	-13,76%
2	Subventions d'exploitation	380 685	143 331	-62,35%
3	Autres produits de gestion courante	31 000	31 000	0,00%
4	Produits exceptionnels	15 000	15 000	0,00%
>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 000	10 000	0,00%
>	Autres produits exceptionnels	5 000	5 000	0,00%
5	Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat	2 250 000	2 300 000	2,21%
Total des recettes d'exploitation		48 300 000	48 100 000	-0,41%

Les **recettes d'exploitation** sont en baisse de 0,2 M€ (-0,4%).

Cette baisse est expliquée

- par la diminution de 0,1 M€ du produit de la redevance d'assainissement collectif,
- par la hausse de de la prime d'épuration pour +0,1 M€,

- par la baisse pour -0,3 M€ des subventions d'exploitation perçue.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 30,5 M€ au BP 2018.

Les crédits concernent, pour :

- 8,2 M€, l'amélioration et l'entretien du réseau d'assainissement,
- 5,6 M€, le schéma directeur de l'assainissement,
- 1,2 M€, les travaux dans les stations d'épuration,
- 1,8 M€, les déviations de réseaux d'assainissement liées aux extensions du tramway,
- 0,4 M€, le projet Lumieau.

Les **recettes d'investissement** se composent principalement de 1 M€ de FCTVA et de 12,4 M€ d'autofinancement.

Une prévision d'emprunt de 8,6 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement. Celle-ci pourra être revue à la baisse après reprise des résultats de 2017.

VIII. BUDGET DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié permanent. Le volume des dépenses et des recettes correspond en grande partie à des écritures techniques de gestion de stock.

Pour la section de fonctionnement, seules les ventes de terrain aménagés inscrites en recettes correspondent à des écritures réelles (soit 2,7 M€).

Elles concernent principalement :

- la zone d'Entzheim Quadrant 2 (0,8 M€),
- la zone du Sury à Vendenheim (0,6 M€),
- la zone de Hoenheim-route de la Wantzenau (0,4 M€),
- le parc des Tanneries (0,3 M€).

Pour la section d'investissement, il convient de prendre uniquement en compte les crédits inscrits sur les autorisations de programmes qui sont de 2,9 M€ en 2018.

Les autres crédits inscrits correspondent à des écritures de gestion de stock.

Les principales dépenses d'investissement opérationnel sont relatives à l'achat des terrains, aux frais d'études, et aux travaux à réaliser notamment sur:

- la zone du Sury à Vendenheim (1,2 M€),
- la zone d'Holtzheim Extension Est (0,6 M€),
- la zone de la Redoute à Niederhausbergen – Mundolsheim (0,5 M€),
- la zone d'Eschau (0,4 M€).

IX. BUDGET DES ORDURES MENAGERES

A) SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES ORDURES MENAGERES - Exercice 2018				
SECTION D'EXPLOITATION				
NATURE DES DEPENSES		Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1	Charges de gestion générale	487 092	533 140	9,45%
>	Achats et variation de stocks	960	910	-5,21%
>	Autres charges et charges externes	486 132	532 230	9,48%
	<i>Entretien</i>	500	500	0,00%
	<i>Services extérieurs</i>	432 947	480 470	10,98%
	<i>Autres services extérieurs</i>	52 685	51 260	-2,70%
2	Charges exceptionnelles	5 000	0	-100,00%
>	Autres charges exceptionnelles	5 000	0	-100,00%
3	Dépenses imprévues	27 908	26 860	-3,76%
4	Financement de la section d'investissement	130 000	140 000	7,69%
>	Amortissements	30 000	50 000	66,67%
>	Virement à la section d'investissement	100 000	90 000	-10,00%
Total des dépenses d'exploitation		650 000	700 000	7,69%

La section d'exploitation en hausse de 50 K€ par rapport au BP 2017, s'équilibre à hauteur de 700 K€.

Cette évolution s'explique en dépenses notamment par la hausse des frais de sous-traitance des déchetteries.

L'autofinancement est stable et s'établit à 140 K€.

BUDGET PRIMITIF -BUDGET DES ORDURES MENAGERES - Exercice 2018				
SECTION D'EXPLOITATION				
NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2017	Budget primitif 2018	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	650 000	690 000	6,15%
>	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	600 000	645 000	7,50%
>	Autres produits d'activités annexes	50 000	45 000	-10,00%
2	Quote-part des subv. d'inv. transférée au compte de résultat	-	10 000	
		-	10 000	
Total des recettes d'exploitation		650 000	700 000	7,69%

Concernant les recettes d'exploitation, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères augmente de

+45 K€ en raison de l'intégration du coût des bacs mis à disposition des usagers.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 140 K€, en légère augmentation (+10 K€) par rapport au BP 2017.